

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CIX - Année 1982

4^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

31 DECEMBRE 1982

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Octobre	249
Novembre	251
Décembre	254
Discours prononcés le 9 octobre 1982 à l'occasion de l'inauguration de la rue Jean-Secret à Périgueux	255
La forge des Ans (Commune d'Archignac) (Marcel SECONDAT)	260
Les deux sépultures gallo-romaines découvertes 7, rue Denis-Papin à Péri- gueux, en 1911 (Alain LACAÏLLE)	278
Le canton de Javerlhac pendant la Constituante (9 juillet 1789 - 30 septembre 1791) (O.-A. PLAZER)	291
Les maires de Périgueux de 1300 à 1369 (Guy PENAUD)	307
Deux nouveaux cahiers de doléances (Noël BECQUART)	314

Varia

L'excursion de la Société historique et archéologique du Périgord à Ca- douin (13 juin 1982) (B. et G. DELLUC, D. et G. MOUILLAC, J. ROUS- SET)	317
Le dépôt de Tornepige à Vanxains (C. CHEVILLOT et A. COFFYN)	320
Liste des membres titulaires décédés en 1982	321
Liste des nouveaux membres titulaires admis en 1982	321
Sommaire du tome CIX	323

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SÉANCE DU MERCREDI 6 OCTOBRE 1982.

Présidence du D^r DELLUC, Président.

Présents : 47. — Excusés : 3.

FÉLICITATIONS. — M^r Michel Labrous, chevalier du Mérite agricole.

REMERCIEMENTS. — MM. Jean-François Monqibeaux, François Le Nail et Pierre Rouge.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Tract annonçant pour le 20 août dernier l'assemblée générale à Montignac des « Amis du Regourdou »; envoi de cette association.

Carton du peintre Cluseau-Lanaue annonçant le vernissage de son exposition le 22 octobre au Palais des Fêtes de Périgueux; don de M^{lle} Dupuy.

Carton d'invitation pour une exposition inaugurée à Paris le 23 septembre au Musée des Monuments français. « La peinture murale romaine de la Picardie à la Normandie »; don du D^r Delluc, qui regrette que l'atelier de notre collègue, M. Claude Bassier, pourtant spécialisé dans le domaine de la restauration, n'ait pas été mentionné.

Photocopie d'une lettre de remerciements adressée par M. John Christie-Miller à notre collègue M. Jean Guichard, à propos de la note biographique sur Henry Christy parue dans notre *Bulletin* de 1982, p. 69; envoi de M. Guichard.

Article de Sylvie Chabassier sur la grotte du Sorcier à Saint-Cirq, découpé par M. le Président dans *L'Agriculteur de la Dordogne*, n° 470 du 24 septembre 1982.

Article d'Henri de Saint-Blanquat sur la station de pompage gallo-romaine de Saint-Malo, découpé dans le n° 342 de *Sciences et avenir* (août 1975); don du D^r Delluc, qui établit un parallèle entre cette pompe et celle de Périgueux.

Position de thèse de M. Bernard Peyrous sur la réforme catholique au diocèse de Bordeaux de 1600 à 1719; envoi de M. Peyrous, qui soutiendra sa thèse le 16 octobre.

Lilian Longaud, *La Double, terre des humbles* (Montpon, Presses de la Double, 1981); offert par M. Gérard Mouillac.

Catalogue de l'exposition « Préhistoires », organisée en septembre par le Centre culturel de Trélissac; don de M. Guy Penaud, qui offre également un extrait du journal *Sud-Ouest* du 29 septembre signé C. G., « Un appel pour sauver la buse de Trélissac », et le n° du 4 septembre du *Figaro Magazine*, où l'on remarque un article bien illustré sur le Périgord vert et une image de la femme de Cro-Magnon.

Louis-François Gibart, *L'avocat Vielmon et la garde nationale de Domme en 1831-32*, deux tirés à la suite, extraits de notre *Bulletin* et offerts par l'auteur.

Périgueux horizon 2000 (impr. Joucla), plaquette offerte par la ville de Périgueux, qui a suscité la réflexion d'un groupe de lycéens sur l'avenir du chef-lieu de la Dordogne.

Photographie de 1934 représentant la cavalcade des Quatre Chemins à Périgueux; don de M. Penaud.

COMMUNICATIONS. — M. Becquart a noté, dans le *Cahier* n° 3 (1982) des Amis de Sainte-Foy, une mise au point du Général de Brianson sur les origines familiales

du héros américain Paul Revere ou Rivoire. Le père de ce personnage fut baptisé à Riocaud, en Gironde, il ne faut donc plus compter parmi les Périgourds célèbres ce Paul Revere, né à Boston, qui fit naguère l'objet d'une exposition à Périgueux.

M. Bélingard rend compte de notre excursion en Ribérais le 12 septembre dernier. Modifiée en dernière heure par la Maison des jeunes et de la culture du Ribérais, qui en avait assumé la co-responsabilité, elle nous conduisit d'abord à Vanxains, où l'on visita l'église et écouta un concert d'orgue, à Saint-Privat-des-Prés puis à Ribérac. Le présentateur prévu à Saint-Privat ayant fâcheusement fait défaut, ce fut notre Trésorier qui, grâce aux travaux de Jean Secret, nous décrit la magnifique église, puis on visita le musée de l'Outil tout récemment monté au village par M. et M^{me} Labbé. Enfin, à Ribérac, MM. Vergade et Beauchamps commentèrent savamment l'ancienne église et les fouilles qu'on y pratique, cependant qu'à l'hôtel de ville, M. Chevillot présentait le dépôt de haches en bronze récemment découvert à Vanxains. La journée s'acheva par un agréable vin d'honneur offert par le D^r Cazeau, maire de Ribérac, auquel répondit notre Vice-Présidente, M^{me} Sadouillet-Perrin.

M. le D^r Duverger attire l'attention de l'assemblée sur l'analyse par H. de Saint-Blanquat d'un livre de François Garnier, *Le langage de l'image au Moyen Âge, signification et symbolique*. Cette analyse, parue dans *Science et Avenir* de juillet dernier, explique comment M. Garnier, à partir de l'étude de 60.000 photographies d'enluminures, de sculptures ou de vitraux, démontre que toutes ces figurations avaient un sens symbolique précis connu des artistes de toute l'Europe de l'Ouest. Notre collègue évoque d'autre part l'histoire hospitalière de Sarlat à partir d'un texte paru dans le *Bulletin d'information municipale* n° 1 de 1982, qui reprend en l'actualisant l'ouvrage de l'abbé Pergot. Il rectifie quelques erreurs de détail, précise la localisation des différents hôpitaux qui existèrent à Sarlat et lance un appel pour que soient sauvegardés les quelques vestiges ou souvenirs qui pourraient encore subsister.

M. le chanoine Jardel a repéré, dans le catalogue d'une vente qui aura lieu le 14 octobre à l'Hôtel Drouot, quelques autographes périgourds où l'on note des lettres de Bugcaud et de Sem. Il donna également lecture d'une lettre de Mgr Du Lau adressée en 1775 aux maire et consuls de Périgueux, lettre dont il existe assez curieusement, un autre original dans les Archives municipales sous la cote AA 24.

Le Père Pommarède fait circuler deux cartes postales de Périgueux des environs de 1900, elles représentent une colonne Morris et la fontaine Plumancy jaillissante. Puis il commente des notes du chanoine Brugière sur un recensement des maisons de Périgueux effectué en 1776, qui fournit de très précieuses indications sur la physionomie socio-professionnelle de la ville.

M^{me} Sadouillet-Perrin présente un mémoire de notre collègue M. Maxime de Lapeyrouse, qui s'est intéressé à la chapelle Saint-Nicolas à Saint-Félix-de-Villadeix. Restauré en 1973, cet édifice remonterait à 1480 et servit longtemps de lieu de sépulture aux Rochon de Lapeyrouse et aux Bonfils de Lavernelle.

M. Jacques Lagrange évoque la vie ouvrière à Périgueux sous le Second Empire en développant ce que fut la carrière de Louis Ramonet, ouvrier charpentier. D'abord apprenti à Creysse, celui-ci travailla en Bergeracois, puis participa à la construction des ateliers du chemin de fer à Périgueux, avant d'entrer à la Compagnie d'Orléans.

M. Soubeyran présente brièvement, de la part de M. Becquart, retenu à Nice, un mémoire du Secrétaire général sur les Frères Prêcheurs de Périgueux de 1691 à 1790, d'après un « livre prioral » conservé aux Archives de la Dordogne. Ce texte apporte des précisions sur une grande cérémonie qui eut lieu en 1704, sur la situation financière du couvent, l'état des bâtiments à différentes dates et la vie intérieure dans l'établissement.

Enfin, M. Claude Lacombe, rendant compte de la 75^e réunion de la commission de recherche tenue le 24 septembre, signale les points essentiels de cette assemblée : site médiéval de Roussille, vase provenant du cluzeau de Picandine à Lisle, fouille de sauvetage du lycée Bertran de Born à Périgueux. De la part de M. Chevillot, notre

collègue présente en terminant le dépôt de haches de Venxains, le plus important du Périgord pour l'Age du Bronze.

ADMISSIONS. — M^{lle} Anne-Marie STINUS-LIOTARD, 30, rue Porte-Bonheur, Caudéran (Gironde); présentée par M. Duverger et M^{me} Mouillac;

M. Roger LAVAUD, la Croix-de-Boby, Celles; présenté par MM. Chevillot et Lacombe;

M. Alain DESCHAMPS, les Beaubialles, Montignac; présenté par MM. Delluc et Galinat;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire de séance,

M. SOUBEYRAN.

Le Président,

G. DELLUC.

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 1982.

Présidence du D^r DELLUC, Président.

Présents : 40. — Excusés : 5.

REMERCIEMENTS. — M. le D^r Cambou, M^{me} Delpature et Laflaquière, M. Alain Deschamps.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Dossier pédagogique de la radio et de la télévision scolaires sur le château de Beynac; envoi de M. et M^{me} Jean-Emile Bonnaud

Gonzague Deladerrière, *Nouvelles gravures pariétales non paléolithiques dans la région de Campagne : le site de la Rosière* (extr. de notre « Bulletin » de 1982, p. 108) et *Les gravures paléolithiques de la grotte de la Muzardie (Campagne du Bugue 24)* (extr. des « Travaux de l'Institut d'art préhistorique »; Université de Toulouse-le Mirail, XXIII, 1981); ces deux tirés à part, offerts par l'auteur.

Brigitte et Gilles Delluc, Bernard Galinat et Claude Lacombe, *Les gravures de la grotte de Gaussen...* (extr. de notre « Bulletin » de 1982); hommage des auteurs.

Affiche annonçant pour le 27 novembre, à Bordeaux, la première journée d'étude sur la noblesse, organisée par le Centre de recherches sur les origines de l'Europe moderne; envoi de M^{me} Cocula.

Photocopie d'un article de Roger de Saint-Chamas, *Pierre Thomas, un saint périgourdin au XIV^e siècle*, extrait de « la Pensée catholique », n° 199 (1982); don de M. Dominique Audrerie.

Mussidan, centenaire du comice agricole, 1856-1956 (Impr. mussidanaise, s.d.); brochure offerte par M. Escaudemaison.

Jean Lartigaut, *L'image du baron au début du XVI^e siècle : Caumont contre Thémines* (extr. des « Annales du Midi », t. 94 (1982), n° 157); hommage de l'auteur.

Christian Chevillot, *Le site protohistorique de Castel-Réal, commune de Siroc-en-Périgord : la collection Marcel-Secondat* (extr. du « Bulletin », n° 31, 1982, de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies); hommage de l'auteur.

Photocopie d'un mémoire du XVIII^e siècle, imprimé, concernant la pension Rivet à Saint-Astier et dont l'original est conservé aux Archives de la Dordogne; don de M. Becquart.

Coupages de presse réunies par M. le Président, relatives à divers événements

locaux dont l'inauguration de la rue Jean-Secret à Périgueux et le centième anniversaire de la ligne de chemin de fer Siorac-Sarlat.

Revue bibliographique. — On retiendra parmi les périodiques reçus le *Bulletin de la Société des Amis de Sarlat et du Périgord noir*, n° 10 (1982), qui publie des textes de S. Lebon sur la tour de la Bouquerie, de J.-J. Despont sur la course à la bague du carnaval de Sarlat et de Louis-François Gibert sur des moulins de la région de Bouzic et Saint-Martial-de-Nabirat.

Le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. XCI (1982), n° 674, contient un intéressant mémoire d'Elisabeth Tournaire sur Jean-Chrétien de Macheco de Premeaux, petit-neveu et filleul de l'évêque de Périgueux : ce personnage, né à Dijon en 1752, fut l'instigateur de la contre-révolution de 1791 en Auvergne. Notre collègue Alain Roussot publie d'autre part dans la *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. L (1982), n° 185, une étude sur les « lampes » de Saint-Germain-la-Rivière, en collaboration avec Sophie de Beaune-Romera.

BIBLIOTHEQUE. — M. le Président donne lecture du règlement de notre bibliothèque, qui a été élaboré le 6 octobre dernier conformément aux articles 22 à 26 du règlement intérieur; ce texte sera affiché dans la salle des séances.

COMMUNICATIONS. — Le Dr Delluc montre la reproduction d'une peinture de Toulouse-Lautrec qui représente le père de l'artiste tenant un grand-duc original du Périgord. Il a vu d'autre part au Musée de Castres un portrait de Paul-Auguste-Marie-Louis Jaurès, fils du grand tribun, né à Nontron le 27 août 1853 et mort glorieusement en 1914 sur le front de l'Aisne. Le cinéaste Mario Ruspoli, dit encore notre Président, tourne actuellement en Périgord quatre films sur la préhistoire.

M. Jean Valette nous prie d'annoncer la tenue d'un colloque sur le franchissement du fleuve Dordogne, cette manifestation aura lieu les 25, 26 et 27 mai 1983 à Bergerac, Sainte-Foy-la-Grande et Cubzac, à l'occasion du centième anniversaire du pont Gustave-Eiffel à Cubzac. M. Becquart signale de son côté la 6^e rencontre d'histoire religieuse qui vient de se tenir à Angers les 8 et 9 octobre, M. Bernard Peyrous y a fait une communication sur les miracles d'Alain de Solminihac.

Le Secrétaire général a pris connaissance de deux livres récents : *Brantôme à jamais*, par Mariane Duché (Thiviers, Virmaux, 1982), qui est un album d'images et de cartes postales; *Connaissance de Périgueux*, par notre collègue Jean-Louis Galet (Périgueux, Fanlac, 1982).

M. le Dr Jacques Gay nous a fait parvenir une notice biographique sur le Professeur Charles Dufraisse, membre de l'Institut (1835-1969). Né à Excideuil, ce grand savant périgourdin fut l'élève de Charles Mourou, il se spécialisa dans la recherche sur les antioxygènes et le caoutchouc, siégea à l'Académie des Sciences, occupa de nombreuses fonctions et publia de très importants articles.

Le Père Robert Amiat a étudié un sacramentaire de Cahors de la première moitié du X^e siècle qui fit partie de la bibliothèque de l'abbaye de Cadouin. Ce très remarquable manuscrit apporte de précieux témoignages sur le culte de saint Gérard d'Aurillac, sur le culte de saint Front en Périgord et présente un intérêt considérable pour l'ancienne liturgie. On trouvera le texte de ce mémoire dans une de nos prochaines livraisons.

M. Michel Soubeyran apporte de nouvelles précisions sur le portrait de Fénéon par Bailleul, récemment entré au Musée du Périgord (voir le *Bulletin* de 1975, p. 303), grâce à une correspondance retrouvée dans les archives du Musée. Ce portrait a jadis appartenu à M^{me} d'Elbée, fille du marquis de Chantérac, qui l'avait acheté à M^{lles} de Beaumont.

Notre collègue donne également lecture d'un mémoire rédigé par son épouse, M^{me} Françoise Soubeyran, sur un curieux modèle de vaisseau qui a pu être construit à la fin du XVII^e siècle, décoré au siècle suivant et dégradé progressivement après avoir servi de jouet. Cet objet énigmatique est conservé au Musée du Périgord, M.

l'Amiral de Presle pense qu'il pourrait s'agir d'une maquette ayant servi à l'instruction des futurs officiers de marine.

M. Claude Lacombe rend compte de la 75^e réunion de la commission de recherche, tenue au siège le 29 octobre. La séance a été consacrée à différentes présentations : silex moustériens provenant de la Mole à Champagnac-de-Belair (MM. Lacombe et Marchesseau); fragment de table d'autel et tête d'angelot découverts lors de la restauration de l'église de Cornille (MM. Lacombe et Gleizon); mobilier médiéval en bronze trouvé à Périgueux, rue Romaine (diapositives présentées par M. Lacombe); excursion de M. Carrère au pied du mont Bego et commentaires par M. Gleizon; des sites de Pompéi, Herculaneum et Paestum.

M. Lacombe montre trois séries de diapositives : l'une sur la motte de Roussille à Villablard, où l'on remarque une tour ronde et une archère bien conservée, l'autre sur du mobilier médiéval provenant de Fossemagne (un eperon et des éléments de trompe d'appel), la troisième concernant le site de Picandine à Lisle.

M. et M^{me} Delluc commentent des images qu'ils ont réunies sur la grotte du Sorcier à Saint-Cirq. Cette grotte présente deux sanctuaires successifs, elle est remarquable par ses figurations animales (bison et surtout chevaux) et par le fameux « sorcier » dont M. le chanoine Jardel est l'inventeur.

M. le Dr Duverger, faisant suite à sa communication d'octobre sur le passé hospitalier de Sarlat, rend compte du résultat de ses démarches. M. Marcel Secondat rappelle l'étude qu'il fit avec M. Marchadier, dans notre *Bulletin* de 1935, p. 224, du dolmen de Saint-Chamassy et apporte quelques corrections à ce travail : les dessins publiés en 1935 sont inexacts, en outre les « rainures » attribuées à des traces d'affûtage sur l'un des supports qui aurait servi de polissoir sont plutôt des signes symboliques dont le sens ne peut être déterminé.

Enfin, M. Jacques Lagrange rend compte du livre récent de M. Georges Marbeck, *Hautelaye, l'année terrible* (Paris, Robert Laffont, 1932). L'auteur a su restituer avec talent le climat social et politique de l'époque, tout en respectant les faits historiques, mais M. Lagrange dit son regret de n'avoir pas trouvé dans l'ouvrage l'indispensable rappel bibliographique. MM. Secondat et Pierre Rouge expriment leur désaccord sur le jugement porté par M. Lagrange, et pensent que M. Marbeck, plus romancier qu'historien, a imaginé des détails dont la presse de 1870 ne parle pas.

ADMISSIONS. — M^{me} Jean-René TRUFFIER, Maison carrée, Chancelade; présentée par M. Riboulet-Rebière et M^{lle} Dupuy;

M^{me} René LASSAIGNE, 19, avenue de-Lattre-de-Tassigny, Périgueux; présentée par M^{mes} Faure et Roussat;

M. Pierre-André VOLTZ, 41, rue Saint-Georges, 75009 Paris; présenté par MM. Bélingard et Delluc;

M. Yves-Pierre SOULÉ, 90, boulevard Flandrin, 75116 Paris et le Jardin, Montignac, présenté par MM. Boissarie et Braud;

M. Vincent ARDOUIN, 3, avenue Jay-de-Beaufort, Périgueux; présenté par MM. Lacaille et Lacombe;

M. Pierre MAZIÈRE, l'Althéarie, Biras; présenté par MM. Fournioux et Pommarède;

M. Roland LAPEYRONIE, Saint-Martial-de-Vallette; présenté par M^{mes} Dugué et Fel'onneau;

M^{lle} Eliane BRAQUET, 10, rue de la Miséricorde, Périgueux; présentée par M^{lle} Aymard et M^{me} Fel'onneau;

M. Raymond BIAUSSAT, 1718, allée du Vieux Pont de Sévras, Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine); présenté par MM. Delluc et Lagrange;

M. Jean-Claude LACOSTE, 16, rue des Abondances, Boulogne-Billancourt; présenté par les mêmes;

M. Sébastien LAMI, 2, rue des Petites-Alpes, Champcevinel; présenté par MM. Chevillot et Lacombe;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

Le Président,

N. BECOUART.

G. DELLUC.

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} DÉCEMBRE 1982.

Présidence du D^r DELLUC, Président.

Présents : 47. — Excusé : 1.

REMERCIEMENTS. — M^{me} René Lasseigne.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Article de J.-P. Callot sur une énigme littérale où interviennent le préfet Romieu et Honoré de Balzac; découpé par M. Chayrou de la Combe dans *La jaune et la rouge*, n° 378 d'octobre 1982.

Titres et travaux scientifiques du D^r Delluc, liste arrêtée en septembre 1982 et donnée par M. le Président.

Communiqué extrait de *La Vie du Rail*, n° 1.867 du 11 novembre 1982, relatif à l'ouvrage de notre collègue M. Jacques Lagrange sur le chemin de fer en Périgord; don de M. Penaud, qui offre également un dossier sur les ancêtres de l'homme dû à Henry de Lumley et à Donald Johanson, extrait du *Figaro magazine* du 6 novembre 1982.

Claude Lacombe, *Etude d'un nouvel ensemble de céramique médiévale provenant de la rue Romaine à Périgueux*; Christian Chevillot, *Un niveau du Haut-Empire, rue Romaine à Périgueux*; ces deux tirés à la suite, offerts par les auteurs et extraits des Actes du 104^e Congrès national des sociétés savantes (archéologie), tenu à Bordeaux en 1979.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans *Les Cahiers du Bazadais*, n° 58 (1982), un article de Pascal Birolleau sur les verreries du Bazadais, où l'on retrouve des noms déjà connus en Périgord. *La Revue de l'Agenais*, t. 109, n° 3 (1982), publie un texte de Jean Fonda sur l'épiscopat agenais du XIX^e siècle : parmi les personnages mentionnés figure l'évêque Jean Jacoupy (1802-1840), qui fut désigné par le Premier Consul après avoir été curé de Saint-Antoine-Cumond.

La revue *Lemouzi*, d'autre part, donne la seconde partie du mémoire de notre collègue André Delmas, « L'exploitation des mines de charbon de Cublac et du Lardin ». Cet intéressant travail fait l'histoire des sociétés ou compagnies qui ont œuvré dans le secteur au cours du XIX^e siècle.

COMMUNICATIONS. — M. le Président a repéré dans *L'Histoire pour tous*, n° 61, une photographie du capitaine Maine, l'un des héros du combat de Camerone, au Mexique, ce qui donne l'occasion à M. Guy Penaud de rappeler la carrière de ce personnage.

Le D^r Delluc donne différentes informations, dont on retiendra l'ouverture d'un musée Talleyrand au château du Marais, près de Paris, le classement de la vallée de la Vézère parmi les grands ensembles du patrimoine mondial et la sortie d'un *Guide vert* qui décrit de façon erronée la grotte de Saint-Cirq près du Bugue.

Notre collègue Jean-Michel Mormone nous a fait parvenir un petit mémoire sur l'abri Labattut à Sergeac, ce travail sera publié ultérieurement.

Le Secrétaire général donne lecture des commentaires inspirés à M. Pierre Rouge par le livre de Georges Marbeck, *Hautefaye, l'année terrible*. Il s'agit, écrit M. Rouge, « d'un bon scénario pour un télé-film, mais non de l'histoire du crime d'Hautefaye ».

Deux autres textes nous ont été remis pour le *Bulletin*. L'un, du chanoine Jean Goumet, étudie la carrière de Louis Mergerin (1790-1802), natif de Beauvais, précepteur des enfants du baron de Damas à Hautefort et précurseur dans le domaine du mutualisme. Ce personnage pittoresque, d'une inépuisable bonté, était fort connu à Hautefort où on le surnommait « le saint homme Job ». Le second mémoire, dû à M. Pierre de Montard, étudie les racines en Limousin de la famille de Montard, qui essaima notamment à Montguyard près d'Eymet.

M^{me} Arlette Higounet entretient l'assemblée des présents offerts aux XIV^e et XV^e siècles par la ville de Périgueux à de grands personnages : officiers royaux, capitaines de garnison, ecclésiastiques. Les « services » le plus souvent fournis consistaient en vin, accompagné d'avoine et de luminaire, en épices, gibier ou victuailles diverses, plus rarement on offrait des étoffes, des armes, voire des peaux de martre. C'est en 1375 qu'on relève le maximum de présents, en 1447 la minimum, cette évolution s'expliquant par la situation politique et militaire de la ville, mais aussi par l'état de son économie. Il serait intéressant, dit M. Becquart, d'ébaucher une étude analogue pour Bergerac afin de comparer l'attitude des deux villes.

M^{me} Sadouillet-Perrin annonce qu'elle fera prochainement une causerie sur Jean Secret connu et inconnu. De la part de M. Alec Yélin, mais en laissant à ce dernier la responsabilité de ses conclusions, notre Vice-Présidente présente une communication qu'il a rédigée sur le « sorcier » de la grotte de Saint-Cirq. M. Yélin, à partir de l'image publiée par Alain Roussot dans les *Cent portraits périgourdins* (1980), croit déchiffrer un second personnage qui serait une femme, la position du couple évoquant l'acte de procréation. M. le Président, qui connaît bien la gravure en cause pour l'avoir étudiée en détail, affirme que cette prétendue femme n'est pas visible *in situ*.

M^{me} Brigitte Delluc, à partir du document des Archives de la Dordogne coté J 69, présente un compte rendu de fouille établi par l'instituteur Tabanou en 1888-89 sur le site éponyme de la Gravette à Bayac. Elle montre, à l'aide de quelques images, avec quel soin Tabanou avait inventorié les objets trouvés, dont la célèbre pointe de la Gravette.

M. Delluc projette à son tour un choix de diapositives : travaux en cours au château de Grignols, citadelle de Blaye où Bugeaud fut le « geôlier » de la duchesse de Berry, pèlerinage de Verdélais, en Gironde, spécimens de couteaux fabriqués à Nontron. A propos de Verdélais, le Père Pommarède signale deux vitraux qui représentent un comte de Ribérac et une demoiselle Du Mas, ces deux personnages restant à identifier avec plus de précision.

M. Claude Lacombe fait l'habituel compte rendu de la réunion de la commission de recherche, qui s'est tenue le 26 novembre. M. Chevillot y a commenté l'importante thèse d'André Coffyn sur le Bronze final atlantique dans la péninsule ibérique et présenté le mobilier de Castelréal provenant de la collection Delseillé, puis M. Lacombe a évoqué différents sujets : fouille du cimetière des Marais à Coursac, fragments médiévaux du cluzeau de la Croix-de-Boby à Celles, barque à fond plat découverte dans une tourbière à Venduire, mottes féodales du Nontronnais. M. Neau a également présenté la fouille de deux sépultures le long du mur du chœur de l'église de Lisle.

La revue *Maisons d'Aquitaine*, dit encore M. Lacombe, vient de publier (n° 17) un article de Martine Crespin sur les toits de lauze en Périgord. Notre Trésorier adjoint remet enfin sur le bureau le trésor monétaire de la Société, donné en 1936 par M. Blanchou et que nous avions confié pour étude à un spécialiste, M. Jean Duplessy, conservateur au Cabinet des Médailles. Cet ensemble de 1.008 pièces comprend deux monnaies inédites, dont un Louis XIII, il fera l'objet d'une publication. M. le Président remerciera M. Duplessy pour sa précieuse collaboration à la connaissance de ce trésor.

Le Secrétaire général,

N. BECCUART.

Le Président,

G. DELLUC.

Discours

prononcés le 9 Octobre 1982

à l'occasion de l'inauguration

de la rue Jean-Secret à Périgueux ⁽¹⁾

ALLOCATION DE M. GILLES DELLUC,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Monseigneur,
Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,
Mes Chers Collègues.

En donnant le nom de Jean Secret à une rue, la ville de Périgueux honore l'historien et l'archéologue. Elle honore également la Société historique et archéologique du Périgord et elle s'honore elle-même. Nous l'en remercions très vivement au nom de la famille de Jean Secret et au nom de notre Société, dont il fut longtemps l'actif et érudit président.

La biographie de Jean Secret, sa bibliographie, nous les avons écrites avec le Conseil d'administration de notre compagnie. Je n'y reviendrai pas. Je voudrais simplement évoquer quelques souvenirs, que je prendrai comme points de repère.

Jean Secret, c'est, pour moi, en 1950 ou 1951, le professeur de seconde, enseignant les lettres, les humanités. Nous déchiffrions en classe une certaine version latine, où l'on voyait les jeunes Troyens brandir des **sicas**. M. Secret essayait de nous faire deviner ce que c'était que ces **sicas**. Nous étions ignorants et l'un de nous répondit : « Des castagnettes, Monsieur ». Patatras, c'était des poignards. L'archéologue apparaissait : **sica**, le poignard, a donné son nom au sicaire. Le sicaire, c'est celui qui porte un poignard, c'est aussi celui qui est blessé par le poignard. Saint Sicaire, l'un des saints innocents, est le patron de l'abbaye de Brantôme.

Jean Secret nous commentait aussi Montaigne. Il nous conduisait, à l'occasion d'une dissertation, avec le moraliste, prendre les eaux. Montaigne, malade, disait à La Boétie : « Tu as la goutte, j'ai la gravelle, nous avons épousé les deux sœurs ». Et nous l'imaginions, en une certaine année 1581 ou 1582, partant à cheval pour Lucques en Italie. Pour nous, adolescents, c'était un véritable western et l'auteur des **Essais** galopait depuis Saint-Michel jusqu'à Lucques. Notre maître nous objectait qu'un cheval, ça galope une minute, deux

1. La rue Jean-Secret, où notre défunt Président aimait se promener en longeant la caserne Ardent-du-Picq, débute au carrefour formé par les rues Ludovic-Trarieux et Victor-Basch et conduit à Borie-Petit.

minutes : mais son allure habituelle, c'est le pas, parfois le trot. C'était Jean Secret, l'homme de cheval, plein de distinction, qui réapparaissait à chacun de ses cours.

Un jour, un peu plus tard, j'avais cru bon de dire à M. Secret : « Par chance, je viens d'acquérir d'occasion votre premier livre, **L'Alpiniste** » (il était aussi un alpiniste de talent). « **L'Alpiniste**, ce n'est pas mon premier livre. Mon premier livre, ce sont **Les Sonnets de l'Artilleur**, un livre fort lesté, que j'ai écrit et signé du nom de Jean Le Bigors ». Je sais maintenant, ou je crois savoir, que le bigors cela veut dire — circonstance aggravante — l'artilleur de marine. C'était encore un autre Jean Secret. Une longue liste de titres devait suivre, dont les plus remarquables demeurent, pour moi, **Les Eglises du Ribérais** et **Les Vieilles demeures des environs de Périgueux**.

Je voudrais insister sur trois aspects de son personnage : son langage technique, son origine savoyarde, et, enfin, ses encouragements à un certain tourisme.

Un langage technique, certains diraient un jargon. Mais, les marins, ceux de la marine à voile, ont eux aussi leur langue. A bord, on ne parle pas de corde, non par snobisme, mais parce qu'il y en a trente six sur un navire. Une aussière ne sert pas à la même chose qu'un grelin, qu'une drisse, ou que la corde qui pique le quart sur la cloche. De même, le langage archéologique est un langage professionnel, celui des tailleurs de pierre. Un chapiteau a un astragale, un tailloir. Une coupole est lancée sur trompes ou, surtout en Périgord, sur pendentifs. Le lecteur doit apprendre un certain vocabulaire, afin de comprendre. Ce n'est pas un jargon, c'est une langue technique, précise.

Jean Secret était savoyard, il n'était pas périgourdin. La belle affaire. Comme si le fait de naître à Comberanche, à Epeluche ou à Saint-Laurent-des-Bâtons donnait des droits innés spéciaux sur le Périgord et ses habitants, ou comme si le fait d'avoir vu le jour à Coulounièux ou à Atur était une prouesse. Ce chauvinisme donne parfois l'impression d'un certain racisme. On ne s'y arrêtera pas. Jean Secret était devenu le plus périgourdin des Périgourdins, et nous ne saurions qu'en être flattés.

Enfin, Jean Secret a travaillé pour le tourisme. Certains s'en sont un peu inquiétés. Et puis est arrivé, venant de la rue Palatine, un livre posthume, **Le Périgord**, où il expose ses idées sur le tourisme, en parlant de l'œuvre de l'Office départemental. Il dit à peu près ceci : ce que nous voulons éviter, c'est un envahissement du Périgord — ce que Bernard Secret appelle la cohue ou le snobisme sarladais — ; ce que nous voulons éviter, ce sont des résidences secondaires dépassant, en nombre, les maisons des habitants ; c'est un camping sauvage qui pollue ; une ruée estivale qui submerge le pays et tout ce qui entend vendre ou croquer le Périgord. Ce que Jean Secret a cherché, c'est à nous faire aimer le Périgord. Et, quand on aime bien ce que l'on a près de soi, quand on le connaît bien, on le protège. On devient tous, à ce moment-là, des conservateurs, et cela vaut bien, pour la protection de notre patrimoine, un gardien qui passe de temps en temps.

C'est tout, ou presque tout. Je voudrais seulement dire un mot des dernières semaines ou des derniers mois de Jean Secret. Ne craignez rien, je ne trahirai pas de confidences personnelles ou professionnelles. Ses dernières semaines ont été très dures pour lui et pour les siens. J'attendais toujours le moment où il nous demanderait de quel mal il était frappé. Le sachant chrétien, profond et rayonnant, je lui aurais certainement dit ce qui lui arrivait.

Il a poussé l'élégance jusqu'à ne jamais nous en parler, comme pour ne pas nous mettre dans l'embarras.

Voilà. Telle est l'image que je conserve de Jean Secret, entre autres facettes de son personnage, et nous sommes là pour l'honorer, mais aussi pour le pleurer ensemble.

ALLOCATION DE M. YVES GUENA, MAIRE DE PÉRIGUEUX

Sur les pas de Jean Secret, je suis entré dans la cathédrale Saint-Front, son admirable conférence du millénaire en main. Je me suis assis « un peu en avant du confessionnal de M. le curé, près de l'entrée de la sacristie » et j'ai vu « sous cet angle privilégié, une partie de chacune des cinq coupoles, noyées dans la pénombre ou caressées par la lumière, suivant l'heure... ». Puis je m'en suis allé vers le chœur, j'ai admiré le rétable et la chaire du grand siècle. Délaissant l'absidiolo Nord reconstituée par Abadie, je me suis arrêté, côté Thouin, devant l'absidiolo « encore partiellement du XII^e siècle » où se situe « l'autel du Sacré Cœur, en marbre, avec ses anges adorateurs » datant du XVIII^e siècle. Dans la chapelle de l'Ange Gardien, me furent révélés les deux primitifs sur bois. Sous la voûte de la confession Sud, je me suis recueilli face à la « copie en vraie grandeur de la Cène » de Léonard de Vinci. Et j'ai remercié en moi-même Jean Secret de m'avoir par son érudition, son intelligence et son sens didactique, fait découvrir tant de beautés secrètes.

Et s'il savait se hausser au niveau des plus grands monuments, comprendre et traduire la spiritualité d'une cathédrale mondialement connue, c'est avec un même bonheur qu'il dressa l'inventaire de nos modestes églises de campagne, qu'il décrivit non seulement les quelques orgueilleux châteaux du Périgord, mais aussi les mille gentilhomnières, repaires et manoirs dont les vestiges dégradés ou remaniés montent la garde de crête en crête, de siècle en siècle.

Avec ce guide incomparable, notre Musée de Périgueux livre des richesses insoupçonnées du visiteur peu attentif, et aussi le Musée militaire et le château de Trélissac. La longue série d'articles qu'il consacra aux « portraits périgourdins » est admirable par la précision, l'ouverture historique et le jugement esthétique. Sous sa plume revivent Nicolas de la Brousse, maréchal de camp ; Edmond de Talleyrand-Périgord, lieutenant-général ; Marc-Antoine Amadieu, ancien officier de Louis XVI ; le colonel de Maleville mort à Solferino ; Mgr Chaudru de Trélissac, évêque de Montauban ; le beau chevalier d'Aydie et l'envoûtante Aïssé ; le Père Adhémair d'Abzac de Ladouze ; Amédée de Lacrouzille, Taillefer ; et Pierre Magne, sa famille, ses descendants. Après avoir lu ses notices, nous nous sentons plus riches de tous ces hommes et de toutes ces femmes qui ont façonné notre histoire locale et souvent participé à l'histoire nationale.

Je me suis souvent demandé d'où provenait le rayonnement de Jean Secret, dont l'érudition n'était jamais accablante, le talent de pédagogue jamais pesant, le style aisé, la parole coulante. Sans doute tenait-il à l'authenticité de cet homme qui n'était jamais indifférent aux sujets qu'il traitait, mais qui les vivait avec ardeur.

Il vivait le rythme de l'Histoire avec ses cycles, ses bas et ses hauts. Il en ressentait les ravages — ah ! comme il décrivait bien la panique des Gallo-Romains de Vésone démollissant leurs temples pour édifier en hâte des fortifications face aux Barbares — et aussi les grandes entreprises architectu-

rales dans les temps de paix. Et lui-même, homme d'études, avait fait plus que son devoir durant la guerre et avait reçu la Légion d'honneur à titre militaire. Rien de ce qui formait la trame de la France ne le laissait indifférent.

Il avait le sens du sacré. Et comment faire revivre l'enthousiasme des bâtisseurs d'église si l'on n'a pas soi-même la foi ? Ce n'est pas seulement avec le regard de l'esthète que Jean Secret a inventorié nos églises et nos chapelles, mais avec la sensibilité du croyant.

La communication de l'art, c'était vraiment son domaine et dans toutes ses manifestations. Transporté par les volumes d'une cathédrale ou la masse d'une forteresse, cependant il n'ignorait rien de la taille de la pierre et savait apprécier la malhabile sculpture d'un artisan rural au porche d'une chapelle. Et lui-même s'est toujours fait un devoir, pour parler du Beau, de s'exprimer dans une langue pure et mélodieuse. Son message ne se fut point aussi heureusement transmis sans ce véhicule.

L'homme lui-même était pétri d'indulgence. La première fois que je l'entendis, c'était au vernissage d'une pauvre exposition. Il avait accepté d'en faire la présentation, et je fus surpris qu'on pût tirer de tableaux et d'aquarelles de si modeste facture, des commentaires aussi sûrs et un message. On comprendra qu'il se faisait un devoir de veiller sur l'éclosion de la moindre fleur de beauté chez chacun de nous.

Et si Jean Secret a si heureusement parlé de Périgueux et du Périgord, c'est que, bien qu'il fut Savoyard d'origine, il s'était pris à aimer cette ville et cette province où le fit venir son mariage et où il passa toute sa vie de professeur au lycée puis d'actif retraité. L'authentique historien de l'art en Périgord fut un authentique Périgourdin.

Monsieur, vous pouvez ressentir une juste fierté lorsqu'on évoque la mémoire de votre père, honnête homme et homme de bien. Monsieur le Président de la Société historique et archéologique du Périgord, je sais que vous mesurez l'éclat donné à votre compagnie par quinze ans de présidence de Jean Secret ; et c'est vous qui nous avez demandé de faire en sorte que Périgueux conserve son souvenir.

A ce personnage exceptionnel, le Conseil Municipal de Périgueux a donc décidé d'accorder un hommage exceptionnel en donnant son nom à une rue de notre ville. Nous honorons ainsi un homme qui a fait honneur à Périgueux et au Périgord. Nous proclamons l'inauguration de la rue Jean Secret.

LA FORGE DES ANS

(Commune d'Archignac)

Située sur le ruisseau l'Hironde, affluent du Coly, qui est un affluent de la Vézère, à 5 km à l'Ouest-Nord-Ouest d'Archignac, à 3 km 200 au Sud de Saint-Amand-de-Coly, à 3 km 500 au Nord de Saint-Geniès, très près de la limite des communes d'Archignac, Saint-Amand-de-Coly et Saint-Geniès, à 100 m à droite de la route de Saint-Geniès à Coly, cette forge figure sur la carte Cassini et sur la carte Belleyme sous le nom de Forge d'Ausans.

On connaît, ce qui est assez rare, la date de sa fondation. Des lettres patentes de Louis XV, du 21 avril 1725, expédiées d'après un arrêt du Conseil du roi du 10 avril, portent « permission au sieur Mathieu de Bézenac de Lavaisse de construire et établir la forge et fonderie des Ans; lesdites lettres patentes enregistrées au Parlement de Bordeaux le 7 mai même année, le 14 dudit au greffe des Eaux et Forêts de la même ville ».

Cette forge, qui ne comprenait qu'un seul haut fourneau et une forge à battre, était donc l'œuvre du sieur Bézenac de Lavaisse, d'une famille noble du Bugue. Mais une telle entreprise entraînait des dépenses importantes, et il fallait aussi penser à la gestion de la forge : achats de mines et charbons de bois, salaires des ouvriers. Le sieur Bézenac de Lavaisse s'assura l'aide de quelques associés, qui sollicitèrent la sœur du sieur Bardoux, de Montignac, susceptible de leur apporter son concours financier. Le 24 août 1730, Bardoux écrivit à Thomas Tibeyrant, à Plazac, fermier de la forge du Vimont de Plazac, appartenant à M^{me} veuve Bardou de Segonzac. Voici cette lettre d'un homme prudent :

« Monsieur,

Sans doute que vos trop grandes occupations ne vous ont pas permis d'avoir la bonté de vous rendre à Montignac, comme nous avons eu l'honneur de vous en prier; ma sœur a tellement besoin de vous qu'elle ne se rebute point; elle vous prie derechef de vouloir bien lui faire le plaisir de vous rendre demain

matin à Montignac, ou après demain, pour de là aller à la forge des Ans; vous n'aurez besoin que de donner un coup d'œil aux préparatifs de cette forge et dire votre avis à ma sœur, parce que Messieurs les Associés voudraient aujourd'hui l'y faire entrer; mais elle ne veut pas s'embarquer s'il y a du risque, etc... ». (signé) : Bardoux.

La forge était donc en construction en 1730. Elle ne tarda pas à être mise en activité, et ne possédant pas d'affinerie, c'est à Tibeyrant, de la forge du Vimont, qu'elle va vendre une partie de sa fonte ou fer cru. Nous relevons dans les comptes de Tibeyrant le 10 février 1745 : « Monte le fer cru en mitraille ou fer de bomage que j'ai reçu venant de la forge d'Aujeans (des Ans) : 49 quintaux 85 livres; de plus, j'ai trouvé à la forge (du Vimont, venant des Ans) : 14 quintaux de fer cru en mitraille. Total : 63 quintaux, 85 livres ».

Un billet de Tibeyrant, de février 1746, nous donne le nom des associés exploitant la forge des Ans : « Reçu de Messieurs Dessales et Vézac (de la forge des Ans), en fer menu, 39 quintaux 31 livres, et 250 livres d'un petit guzon, que j'ai laissé au forgeron de Losse (forge de Losse, à Thonac), tout faisant 41 quintaux, 81 livres, à 4 livres 5 s. montant 178 livres, 10 sols. Plus fer de cline ou bocage : 42 quintaux 35 livres, à 55 sols le quintal : 115 livres 10 sols. Total : 294 livres 5 sols ».

Un compte de Tibeyrant, de mars 1746, montre que la fonte ou fer cru produite à la forge des Ans et destinée à la forge de Plazac, était d'abord transportée des Ans à Sergeac, au port sur la Vézère, où des bouviers, dont on donne les noms, venaient la prendre pour la conduire de Sergeac à la forge du Vimont. Cette fonte de la forge des Ans partait par voie de terre, par des bouviers ou des muletiers, jusqu'à Sergeac. Voici ce compte, fort détaillé :

« Etat du fer cru qui s'est conduit à la forge de Plazac, venant du sieur Vézac, pris à Sergeac, venant de la forge « Daujans » :

Le 14 février, Jean Tuliéras en a conduit,	
fer de mitraille	350 livres
— Mathieux Bouyx de fer de bomage	340 »
— plus ledit Tuliéras en a conduit de mitraille	340 »
— Jean Bouyer de fer de bomage	300 »
— Le 22, Jean Tuliéras fer de bomage	500 »
— Mathieu Bouyx fer de bomage	300 »
— plus Jean Bouyer	200 »

— le 1 ^{er} mars Mathieux Bouyx	176	»
— Jean Tuliéras	353	»
— le 2 mars Jean Tuliéras	440	»
— Jean Couzy	150	»
— Jean Caumel	300	»
— Jean Bouyer	234	»
— le 5 mars Jean Tuliéras	433	»
— Jean Bouyer	97	»
— Jean Chaumel	262	»
— Jean Couzy	150	»
<hr/>		
— Total fer de homage qui est	4.235	»
— Total de la mitraille	690	»
<hr/>		
	4.925	» ».

Au port de Sergeac, la fonte, venue par terre, arrivait sur la rive gauche de la Vézère; par bacs ou par gabares, elle était déchargée sur la rive droite, où les bouviers la prenaient. Par Saint-Léon et la côte de Jor ils rejoignaient, sur le plateau, l'ancien chemin de Montignac à Plazac, par le Castel Girou; la montée de la côté de Jor était fort rude, ce qui explique la relative faiblesse de leur chargement à chaque voyage, suivant aussi s'ils avaient un attelage de bœufs ou seulement un mulet.

Un appointement civil du sénéchal de Périgueux, de 1750, nous fait connaître les noms, à cette époque, des fermiers de la forge des Ans, depuis 1748, ce qui prouve que cette forge, appartenant toujours aux de Bézenac, était encore en activité. Cet appointement condamne le sieur Lascoux de Labrousse (les Labrousse de Lascaux étaient de Montignac), et le sieur de Lhoste, fils, à payer solidairement à Monsieur M^e Pierre de Bézenac, avocat au Parlement de Paris, la somme de 1.050 livres, pour les pactes de la ferme des Ans, de Noël 1748, de Saint-Jean (Baptiste, 24 juin) 1749 et Noël 1749. Chaque pacte semestriel s'élevait donc à 350 livres, soit 700 livres par année complète.

Des renseignements fournis, le 12 juin 1788, par Meyrignac, subdélégué de Sarlat, à l'intendant de Guyenne, confirment que la forge des Ans appartenait en effet au sieur de Bézenac, avocat, résidant au Bugue, mais qu'il l'avait vendue depuis peu au sieur Lavergne. Elle était, dit-il, lorsqu'il l'a vendue, demeurée vacante pendant 40 ou 50 ans, ce qui n'est pas exact, même si l'on considère que le compte des trois pactes des fermiers

en 1750 était celui de leur sortie. Les vestiges en étaient effacés, ce qui est beaucoup dire, lorsque Lavergne l'avait achetée, et il l'a rétablie. A quelle date ? Sans doute quelques années avant 1788, puisqu'elle est alors en pleine activité. Lavergne y fond des chaudières et de la poterie, en majeure partie destinées à l'Espagne. Il ajoute qu'elle est alimentée en bois, mais qu'il n'y a pas de mines de charbon de terre dans le pays, et que le bois est devenu rare; tout le monde murmure que c'est la faute des forges, et on craint la disette. Il n'y a plus de bois de charpente à deux ou trois lieues à la ronde.

Ce n'est qu'en 1788 que la famille Lavergne paraît sur les registres paroissiaux d'Archignac. Le 22 janvier, c'est le mariage de demoiselle Marie Lavernhe, sans doute la fille du maître de forge, avec sieur Jean Delpy, bourgeois de Bourzolles; le 22 septembre, sieur Jean-Baptiste Lavergne est parrain pour un baptême (il signe : Lavernhe); le 11 octobre 1789, pour un autre baptême, le parrain est sieur Etienne Lavernhe, et la marraine demoiselle Marguerite Lavernhe. Le 30 décembre 1790, par un jugement, Jean d'Hautefort, sieur Delpy, de Nadalou, est condamné à payer une lettre de change de 200 livres au sieur Lavergne, négociant de la forge des Ans, paroisse d'Archignac.

D'après les renseignements donnés en 1811 au sujet de cette forge, le prix de la brasse de bois (2 m., 2 m., 1 m.) est de 6 à 7 francs, et le prix du quintal de minerai rendu est de 2 francs. En réalité, la forge des Ans va avoir une grande activité pendant la période révolutionnaire et profiter de l'intense exploitation des bois de la région.

Voici un « état des forêts et bois qui doivent être mis en coupe extraordinaire », en exécution de la loi du 13 nivôse an II. Pour le canton de La Cassagne, il concerne les bois des communes de Nadaillac, Archignac, La Cassagne, Saint-Geniès, Saint-Amand-de-Coly, au total une surface de 449 arpents, et demi (un arpent = 30 ares), coupés ou à couper, qui doivent donner 6.902 brasses pour le chauffage, 32.500 fagots, surtout bois de chênes, quelques charmes et fayaux (le fayard, le hêtre), tous destinés à la forge des Ans; les brasses faites ont été vendues à Lavergne, maître de cette forge. Il y a aussi 12 arpents de bois de construction, et on produira 204 quintaux de tan (écorce réduite en poudre pour traiter les peaux dans les tanneries). Cet état est certifié à Jayac par Delbos, commissaire de la coupe révolutionnaire, le 16 germinal an II.

Un autre état certifié à Montignac, le 23 germinal an II,

pour le canton de Terrasson, concerne les communes de Terrasson, Chavagnac, Coly, Condat, La Feuillade, Pazayac. Sur un total de 345 arpents, 124 arpents sont à mettre en coupe. Ils donneront 300 brasses pour le chauffage et 5.640 fagots, tout en chênes, presque tout pour la forge des Ans, Terrasson en conservant pour l'usage de la population. On produira 2.690 livres de tan et 500 pieds d'arbres seront conservés pour la construction.

Appliquant un arrêté de Romme, député de la Convention en mission, du 4 prairial an II, qui réquisitionne les ouvriers nécessaires pour les forges, l'administration du district de Montignac, le 25 prairial an II, lance 24 réquisitions dans la commune de Nadaillac, concernant les ouvriers, journaliers, voituriers nécessaires aux travaux ou aux transports de la fonderie des Ans. Mais la municipalité de Nadaillac répond qu'elle est dépourvue de mulets ou bêtes de somme; celles qui restent sont de la plus grande maigreur par défaut de fourrage qui manque en tous temps dans cette commune (appelée Nadaillac-le-Sec); les sacs pour le transport de la mine de fer manquent aussi. La taxe faite par le directoire du district pour le transport de la mine de fer, prise à l'extrémité de la commune de Nadaillac, doit indemniser le travail avec le bétail, la toile pour les sacs, les bâts, les bastines. Elle est insuffisante, fixée, comme en 1790, à 8 sols par quintal, un tiers en plus. En outre, l'atelier de la mine est distant de 4 lieues de la forge des Ans.

La commune charge le citoyen Faure, maître de forge, porteur de la réquisition, de remettre cette délibération de la municipalité à l'administration du district. Lavergne avait donc pris le citoyen Faure comme associé à la forge des Ans.

Le district de Montignac publie, le 28 prairial an II, un tableau imprimé du salaire des ouvriers, des frais de transports et des prix que doivent avoir les matières employées au service des forges. On y relève pour les Ans :

— Prix de la brasse de bois, sur celui de 1790 augmenté du 20^e, 1^{re} qualité, 5 livres 5 sols. Dans les cantons voisins : Thenon : 6 livres 16 sols 6 deniers; Rouffignac : 5 livres 15 sols 6 deniers.

— Prix de la mine, sur celui de 1790, augmenté du tiers : 13 sols 11 deniers le quintal. Dans le canton de Thenon : 1 livre le quintal.

— Prix de la grosse journée, sur celui de 1790, augmenté de moitié : 2 livres le quintal. Dans le canton de Thenon : 1 livre 16 sols 6 deniers le quintal.

— Prix du transport des mines, sur celui de 1790, augmenté du tiers par lieue (4 km) : 6 sols 9 deniers le quintal. Canton de Thenon : même prix.

— Prix du transport par lieue du charbon d'après les proportions précédentes : 8 sols la rappée pesant 60 livres, ou 14 sols 6 deniers le quintal, ou si l'on veut 1 livre 6 sols 6 deniers la charge de cheval ou de mulet et 1 livre la charge de bourrique, depuis la commune de Nadaillac où l'on cave la mine jusqu'à la forge des Ans.

— Prix du transport de bois par lieue, d'après les mêmes proportions : 4 livres par lieue. Le prix est le même pour le canton de Thenon.

Un dernier « état des forêts et bois » coupés ou à couper, certifié à Montignac le 6 floréal an II, concerne le canton de Montignac. Certaines de ses communes qui longent, en aval, la Vézère, réservent leurs bois aux forges des Eyzies ou de Plazac; mais Aubas, Montignac, La Chapelle-Aubareil, fournissent leurs bois à la forge des Ans.

Le 13 fructidor an II, le district de Montignac envoie une proclamation des représentants Romme et Roux-Fazillac au maître de forge de la fonderie des Ans et un arrêté de Romme du 4 fructidor, relatif à une école sur les aciéries et à l'établissement d'une commission des Mines. La forge des Ans reçut, à cette époque, des commandes de « mobiles de guerre », sans doute des boulets de canon. Le 22 fructidor an II, une pétition est adressée au district de Montignac. Les citoyens Faure et Lavergne, directeurs de la fonderie des Ans, demandent 25.000 livres d'avances, à imputer sur les premières livraisons en mobiles de guerre. L'administration du district, entendu le citoyen Chabanne, administrateur chargé des fonderies, qui atteste qu'ils ont, aux Ans, 10.500 quintaux de mine sur place, 1.500 quintaux sur les minerais, 3.000 brasses de bois achetés et 18 charbonnières rendues sur place, invite Romme à leur faire compte de cette somme.

Le maître de forge nourrit les ouvriers de la fonderie, et ils sont 30 aux Ans. Le 22 fructidor an II, Lavergne écrit aux administrateurs du district de Montignac : « Par arrêté de G. Romme, représentant du peuple, les fonderies doivent être approvisionnées du grain provenant des fermiers des biens des reclus. Le grenier public n'étant pas approvisionné encore, j'ai fourni le blé nécessaire qu'il fallait à 30 ouvriers pendant environ 2 mois et demi. Notre bien n'étant pas conséquent, il est

important d'en fournir davantage. Je demande que l'administration veuille donner un ordre pour m'en faire livrer chez le fermier de la Filolie (château, commune de Saint-Amand-de-Coly) comme se trouvant le plus à portée, le nombre de 20 quartiers, en le payant à la taxe. Je demande, en outre, que la municipalité d'Archignac ne puisse pas faire de réquisition sur moi, vu l'impossibilité d'en fournir à la commune, l'ayant presque tout fait consommer aux ouvriers de la forge ».

Les variations des prix sont importantes à l'époque, et la commune de Nadaillac réclame une augmentation du prix du transport des mines. Le 23 fructidor an II, l'administration du district, vu la délibération de la commune de Nadaillac, établissant d'après les livres de la fonderie des Ans de 1790 que le transport de la mine de Nadaillac aux forges des Ans était payé 6 sols 6 deniers par quintal, fixe le transport de la mine de fer, depuis les mines de Nadaillac jusqu'à la forge des Ans, à 12 sols par quintal.

Ce n'est pas la Filolie que le district va frapper d'une réquisition, mais le château de la Faurie, commune de Paulin, le 29 fructidor an II. « Vu la pétition des citoyens Lavergne et Faure, directeurs de la forge des Ans, pour obtenir des grains provenant des fermes des reclus, etc..., l'administration du district de Montignac, où l'Agent national, arrête qu'il sera livré auxdits directeurs une réquisition de 8 quintaux 36 livres de métüre (froment et seigle), sur le fermier des biens de Paulin appartenant à Debars, reclus, pour l'approvisionnement d'un mois de 22 ouvriers travaillant dans ladite fonderie, occupée à fabriquer des mobiles de guerre; laquelle quantité lui sera passée à compte sur le prix du fermage, en rapportant le présent mandat préalablement acquitté; et invite la municipalité d'Archignac à ne pas tirer des réquisitions en grains sur ledit Lavergne, attendu qu'ayant un grand nombre d'ouvriers dans la fonderie, il est juste qu'il fournisse de préférence auxdits ouvriers ses propres grains ».

Ce seigneur Debars ou de Bar, du château de la Faurie, avait provoqué une émeute, le 29 novembre 1789; les paysans avaient envahi son château et brûlé son grand portail. Arrêté plus tard, de Bar était reclus, c'est-à-dire en prison, en fructidor an II. Cette réquisition du 29 fructidor n'a pas de succès. Le fermier Delbos du château de la Faurie ne peut l'accepter, mais il tient à marquer sa bonne volonté dans sa réponse au district :

« Vu la réquisition de 8 quintaux 36 livres tirée sur le

soussigné comme fermier de Debart, pénétré de ne pouvoir la remplir, attendu qu'il n'en a pas pour semer, et qu'il sera obligé de s'adresser à la municipalité pour cet objet (livraison en grains), néanmoins puisqu'il s'agit de l'intérêt public, s'il est possible aux directeurs de ces fonderies d'attendre la récolte prochaine du blé d'Espagne (maïs), je pourrais leur en fournir quelques quintaux; l'administration peut se convaincre de la vérité que j'avance par le recensement qu'elle doit avoir reçu de la commune de Paulin.

En témoignage de ce j'ai signé à la Faurie, se second jour supplémentaire de l'an second de la République française une et indivisible. Delbos, fermier ».

S'il est vrai qu'on est en septembre et que la récolte du blé d'Espagne se fera en octobre, quelques quintaux de maïs ne pouvaient remplacer 8 quintaux de méture. La farine de froment et de seigle mélangés, méture ou méteil, donnait un pain fort acceptable, il n'en était pas de même de la farine de maïs.

La réquisition de grains sur le domaine de la Faurie n'étant pas exécutée, elle a été reportée sur le fermier du château de la Filolie. Il semble qu'elle rencontre là aussi des difficultés car, le 5 vendémiaire an III, le district de Montignac rappelle qu'il a été fait une réquisition en faveur de Lavergne et de Faure, maîtres de la fonderie des Ans, de 836 livres de grains sur le fermier de la Filolie, pour l'approvisionnement d'un mois de la fonderie des Ans « qui a commencé à enchoir le 29 fructidor dernier ». Ce rappel ne suffisant pas, une nouvelle réquisition est faite le 29 vendémiaire an III, en faveur de Faure, de 8 quintaux 36 livres de bonne méture, sur le fermier des biens de la Filolie. La réquisition porte la signature de Faure cadet.

Et les réquisitions continuent. Le 28 brumaire an III, réquisition de 25 quartons ou 950 livres de bonne méture pour l'approvisionnement de 25 ouvriers travaillant à la forge des Ans, pour un mois commençant le 29 brumaire. Le 26 frimaire an III, réquisition de 1.980 livres de méture bonne sur le citoyen Latour, fermier des biens nationaux, pour l'approvisionnement d'un mois des ouvriers employés à la fonderie des Ans, mois commençant le 29. Le 1^{er} nivôse, Latour, fermier avec Laporte des biens de Fompitou de Saint-Geniès (Fompitou du Massacré, du château de Saint-Geniès) et de la Filolie, n'a livré que 864 livres de méture ou bouyre (mélange), il déclare impossible de compléter la réquisition; sa réponse est estimée dérisoire

par le district; les deux associés sont sommés de compléter la réquisition dans le délai de 24 heures, et dans quinzaine de verser les grains, d'après les baux, dans le grenier public de Montignac.

Le 29 nivôse an III, réquisition de 1.980 livres de bonne métire, sur le fermier des biens de Pelvézy (château, commune de Saint-Geniès), pour l'approvisionnement d'un mois, commençant aujourd'hui, pour le maître de la fonderie des Ans. Le citoyen Faure a signé et affirmé que le nombre des ouvriers de sa fonderie était de 44. Enfin, le 5 ventôse an III, la municipalité de Saint-Rabier est requise pour faire conduire à Montignac la fonte se trouvant dans la commune et destinée à Faure aîné (de la forge des Ans).

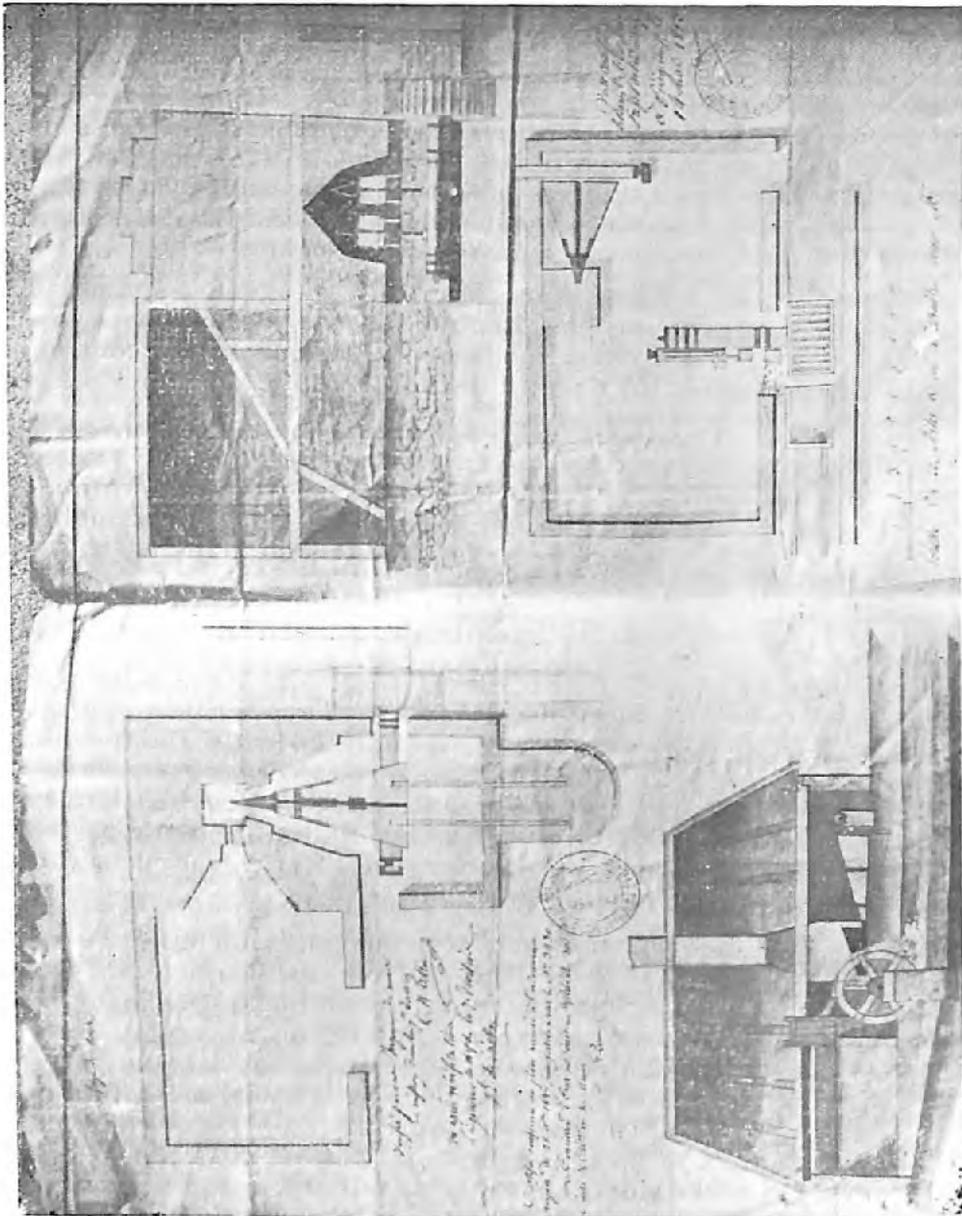
De Paris, le 17 vendémiaire an III, les commissaires Vaude et Casson, de l'Agence des Armes portatives de la République, sise rue de l'Université, au coin de la rue du Bac, écrivent à l'agent national près le district de Montignac. Ils ont reçu sa lettre par laquelle il leur fait connaître que toutes les forges de son district ont été mises en réquisition pour le service de la Marine et sont à présent employées à fondre des boulets.

Le 11 messidor an III, le même commissaire Casson, mais au titre de la Commission des armes, poudres et exploitation des mines de la République, écrit à l'agent national du district de Montignac : « Nous vous adressons, citoyen, 22 réquisitions individuelles pour les ouvriers de la réquisition militaire employés à la forge des Ans. Comme leur domicile nous est inconnu, vous voudrez bien les remplir, les leur signifier et nous en adresser l'état incessamment, afin que nous le transmettions au Comité de Salut public, ainsi que l'exige l'article 7 de l'arrêté ci-joint du 18 germinal, prorogé au 1^{er} fructidor, auquel vous voudrez bien vous conformer.

Salut et fraternité. Le Commissaire Casson ».

Mais il existe un grave désaccord, au sujet des réquisitions, entre l'autorité militaire supérieure, dont on comprend les besoins, et la commission des armes, qui ne peut dégarnir ses usines, et des réquisitions contradictoires parviennent aux maîtres de forges. Le 19 messidor an III, le commissaire Casson, de la « Commission des Armes », écrit à l'agent national du district de Montignac :

« Le citoyen Corron, inspecteur de la fonderie d'Ans, nous informe, citoyen, que le citoyen Cravey, adjudant général et agent supérieur militaire de l'armée des Pyrénées Occidenta-



Plan de la forge des Ans en 1813. (Arch. dép. 70 S 53).

les, a envoyé dans votre département l'ordre de faire parler sans distinction tous les citoyens de la première réquisition qui seraient dans ce département. Ce citoyen a laissé des ordres au district pour faire enlever par la gendarmerie les ouvriers attachés aux usines.

Pour obvier à ces ordres particuliers, nous vous adressons l'arrêté ci-joint du 18 germinal, prorogé le 1^{er} fructidor par arrêté du 22 prairial, qui est inséré au Bulletin de la Convention. Nous vous invitons à ne pas laisser paralyser les forges d'artillerie par des mesures aussi peu réfléchies.

Vous voudrez bien représenter à cet agent combien il serait dangereux pour la République de désorganiser les ateliers d'artillerie et vous vous opposez à tous ordres contraires à ceux émanés du Comité de Salut public que nous vous enjoignons de faire exécuter...

Mais vous voudrez bien avertir ce citoyen (chaque maître de forge) qu'il ait à se conformer à l'article du 18 germinal, qui lui enjoint de fournir la liste de ses ouvriers à la commune, qui la certifiera et l'adressera au district, qui nous la transmettra après l'avoir visée.

Salut et fraternité, le Commissaire Casson ».

Etienne Lavergne, maître de la forge des Ans, achète le 1 novembre 1807 la forge des Eyzies de Tayac. Elle appartenait jusqu'à la Révolution à M. de La Borie de Campagne. Devenue bien national, c'est à l'Etat que Lavergne l'a achetée. La forge des Ans ne fabriquait que la fonte, la forge des Eyzies avait un haut fourneau et une affinerie, il allait pouvoir passer sa fonte de la forge des Ans à la forge des Eyzies, où elle serait affinée, c'est-à-dire réduite en fer forgé.

La statistique réclamée par les circulaires du ministre de l'Intérieur des 3 et 18 août 1811, qui est une enquête sur les établissements industriels du département de la Dordogne, a provoqué des réponses envoyées au préfet en novembre 1812. Nous y trouvons d'intéressants renseignements sur la forge des Ans. En 1811, son haut fourneau produisait, en quintaux métriques de fonte en gueuse, pour un an : 1.000 quintaux (100.000 kg). Prix de la brasse de bois (2 m., 2 m., 1 m.) = 9 à 10 francs. Prix du quintal métrique de minerai rendu : 2 francs. Nombre d'ouvriers : 8. Prix de la main-d'œuvre : 2.000 francs. L'appréciation du préfet est élogieuse pour le maître de forge Lavergne : « Ce fabricant... doit être cité pour ses connais-

sances et un travail actif qui lui a procuré des profits très avantageux ».

L'achat de la forge des Eyzies avait entraîné, semble-t-il, un certain abandon vers 1807, de la forge des Ans, qui s'est arrêtée de fondre, puisqu'on trouve dans les observations critiques qui accompagnent la notice la concernant : « Le haut fourneau ne travaille que depuis 1810 ». Et au sujet des productions : « L'usine ne produit pas de fer forgé, la fonte fabriquée est convertie en fer aux Eyzies. Les 1.000 quintaux métri-

ques de fonte proviennent de $\frac{1.000}{50} = 20$ fondues de 140 quintaux

métrique (de mine), pesant 2.800 quintaux métriques (à 2 francs) valant 5.600 francs. 5 fondeurs sont employés pendant 4 mois, à raison de 2 francs chacun par jour. Les manœuvres et bouviers reçoivent 700 à 800 francs ».

Une lettre du sous-préfet de Sarlat au préfet de la Dordogne, du 21 novembre 1811, dit que le fer forgé se vend bien, mais il n'en est pas de même de la fonte. Les trois maîtres de forges ne produisant que de la fonte, dans son arrondissement, les Ans d'Archignac, Forge-Neuve de Reilhac et les Eyzies de Tayac, « déclarent unanimement qu'au mois de janvier 1811, ils avaient beaucoup de marchandise invendue : ce sont des pots et chaudières destinés ou pour l'Amérique ou pour l'Espagne ».

Remarquons que les renseignements donnés varient, en réponse aux circulaires de 1811, pour le nombre d'ouvriers de la Forge, qui sont tantôt 8, puis 25, et enfin 85.

Pour obéir à la loi du 21 avril 1810, obligeant les propriétaires d'usines à demander l'autorisation de construire ou de maintenir leur établissement, Lavergne adresse au préfet une pétition, le 6 mai 1812. Il obtient une décision favorable datée de Périgueux le 14 mai 1813. « Vu la pétition présentée par le sieur Lavergne, propriétaire et directeur de la fonderie et forge des Ans, située dans la commune d'Archignac, canton de Salignac, arrondissement de Sarlat, par laquelle il expose que cette usine a été établie en vertu de lettres patentes du roi Louis XV du 21 avril 1725, qu'elle est située sur le ruisseau de Coly, et sur le chemin de Terrasson à Sarlat, que cette position est très favorable pour le débit des marchandises qu'elle fabrique et que le pays environnant étant très boisé, la consommation du bois qu'elle emploie ne peut nuire aux besoins locaux... »

considérant que la forge et fonderie des Ans, placée dans un pays abondant en minerais de fer et en bois, est éminemment utile au pays environnant par le débouché qu'elle procure aux combustibles, et par les objets qu'elle fabrique, qu'elle est la seule qui existe dans un rayon de plus de 3 myriamètres et que sa conservation intéresse au plus haut degré l'agriculture et le commerce... », le préfet arrête que la forge et fonderie des Ans est maintenue, toutefois : « Il ne pourra rien être innové sans une autorisation spéciale du gouvernement à l'étendue ni aux différentes constructions de la forge et fonderie des Ans, qui demeurera composée conformément aux plans joints à la demande du sieur Lavergne, savoir : d'un haut fourneau, d'un seul feu d'affinerie et d'un atelier de moulerie, il ne sera rien changé à la disposition actuelle du cours d'eau, non plus qu'au niveau des déversoirs ».

Cette demande avait été enregistrée à la préfecture le 13 octobre 1812, et elle était accompagnée par un plan, établi par Villeneuve, vérifié par l'ingénieur des Mines Allon et l'ingénieur en chef de la 7^e Division B, de Cressac, le 25 novembre 1812, certifié par le préfet de la Dordogne le 14 mai 1813. Ce plan comprend : les fourneaux, l'emplacement des soufflets, un four, une grande halle, un magasin, 2 lavoirs de minerais, la maison bourgeoise du maître de forge, le jardin du propriétaire, entouré sur trois côtés par un canal plein d'eau, des logements, très petits, pour les ouvriers et surtout une forge à battre le fer qui était une innovation, à construire. Il était même prévu, sur le canal de dérivation amenant l'eau de l'Hironde, une maison de l'éclusier.

Ces innovations n'ont pas échappé à la Direction des Mines. Le préfet avait exonéré Lavergne de la taxe fixe prévue par la loi de 1810, mais le directeur général des Mines, le 21 juin 1813, fait observer que l'usine, « consistante aujourd'hui en deux artifices très distincts » (le haut fourneau avec atelier de moulerie et le feu d'affinerie), il ne peut accepter comme titre suffisant l'arrêt du Conseil du 21 avril 1725 qui n'en a autorisé qu'un seul, sous la dénomination de forge; il renvoie les pièces au préfet qui doit, après 4 mois d'affiches, prendre un nouvel arrêté de maintenance, et donner son opinion sur les charges et taxes fixes.

Pourtant de Poitiers, le 15 février 1813, l'ingénieur des Mines en mission dans la 7^e Division, Allon, avait renvoyé au préfet les plans et pièces relatifs à la demande du propriétaire de l'usine. Il avait joint à son envoi un avis de l'ingénieur en

chef sur le titre fourni par Lavergne : « Ce titre étant reconnu valable, il n'y aura pas lieu de remplir les formalités de publications et affiches ». La Direction des Mines n'en a pas tenu compte.

L'affinerie prévue et discutée n'est pas construite en 1815, et le sous-préfet de Sarlat, de Cerval, donne dans une lettre au préfet, le 3 avril 1815, certains renseignements sur deux forges de son arrondissement, celle des Ans, et la Forge-Neuve de Saint-Cernin-de-Reilhac, « qui travaillent particulièrement la fonte moulée et ne fabriquent point de fer, ont chômé en 1814, parce que les relations avec l'Espagne et l'Amérique n'étant pas rétablies, elles n'auraient pas trouvé à vendre les produits de leur travail ». Cette mévente a sans doute causé des difficultés financières, gênant Etienne Lavergne, car il n'a pu conserver la forge des Eyzies qui lui permettait d'utiliser ses fontes; il l'a vendue en 1814 à Festugière, de la Forge d'Aus.

On aurait pu penser que l'affaire était terminée, après la décision du préfet du 14 mai 1813, mais les maîtres de forges qui voulaient construire une usine, ou augmenter l'importance de celle qu'ils possédaient, ce qui est le cas de la forge des Ans, rencontraient l'hostilité et l'opposition des maîtres de forges des environs, doublées par les atermoiements et les lenteurs des Eaux et Forêts et de la Direction des Mines. C'est ainsi qu'une nouvelle demande de conservation d'usine, et d'extension il est vrai, puisqu'on ajoute au haut fourneau une affinerie, est faite en 1824 pour la forge des Ans par Etienne Lavergne, représenté par le sieur Deltheil, son neveu et héritier, domicilié à Bourzolles (Lot). (La famille Deltheil était propriétaire des forges de Bourzolles depuis 1792).

Deltheil rappelle la demande de 1812 et ajoute que l'usine consomme annuellement 9.000 quintaux métriques de minerai de fer provenant des communes de Paulin, Archignac, Nadaillac et autres voisines, et 5.000 quintaux métriques de charbon, pris dans les bois des mêmes communes. L'usine est mise en roulement par les eaux dérivées du Coly (en réalité de l'Hironde, affluent du Coly). Le préfet déclare que l'avis de cette demande sera affiché à Archignac et dans les communes voisines, pendant 4 mois, le 22 mai 1824. Cette fois, on va aboutir, mais après quelles formalités !

Voici un extrait de l'ordonnance de Louis-Philippe (28 novembre 1837) :

Vu la pétition du 6 mai 1812 au préfet de la Dordogne par

M. Lavergne, représenté aujourd'hui par M. Deltheil, son héritier, demandant l'autorisation de conserver en activité l'usine à fer des Ans, commune d'Archignac;

Vu l'avis du sous-préfet de Sarlat du 21 avril 1828;

L'avis du conservateur des Eaux et Forêts du 16 mai suivant;

Le procès-verbal d'enquête de l'ingénieur des Ponts et Chaussées du 22 février 1837;

L'avis de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du 25 avril;

Le rapport de l'ingénieur des Mines du 3 juin;

L'avis du préfet du 9 juin;

L'avis du Conseil général des Ponts et Chaussées du 24 juin;

L'avis du Conseil général des Mines du 28 août 1837;

Le Conseil d'Etat entendu;

M. Deltheil est autorisé à conserver et tenir en état l'usine à fer des Ans, commune d'Archignac, sur le ruisseau de Coly, consistant en : 1 haut fourneau pour la fusion du minerai de fer, 1 feu d'affinerie et 1 marteau.

Le niveau de la retenue (de l'eau actionnant l'usine) reste fixé à 0,53 m au-dessus du seuil de la porte d'entrée du four situé à l'extrémité de la retenue.

La vanne de décharge située à l'extrémité amont de la retenue conservera 0,72 m de largeur sur 0,75 m de hauteur; son débouché de 0,54 m et la profondeur de son seuil au-dessous du niveau de la retenue de 0,75 m.

La vanne de décharge placée à côté de la roue du marteau aura 0,56 m de largeur, sur 1,53 m de hauteur, au débouché de 0,86 m et la profondeur de son seuil au-dessous du niveau de la retenue de 1,53 m.

La vanne de décharge placée à l'angle de la maison d'habitation aura 0,33 m de largeur sur 0,21 m de hauteur et un débouché de 0,07 m et la profondeur du seuil au-dessous du niveau de la retenue de 0,92 m.

M. Deltheil paiera à titre de taxe fixe, conformément à l'article 75 de la loi du 21 avril 1810, 200 francs pour une fois seulement, dans le délai d'un mois. Il tiendra son haut fourneau en activité constante et ne pourra le laisser chômer sans cause reconnue légitime par l'administration; il ne pourra faire aucun changement ni modification à son usine sans autorisation.

Une lettre du ministère des Finances du 10 février 1838 donne connaissance au préfet de l'autorisation ci-dessus et de ses conditions. Jean-Baptiste Deltheil est devenu par achat ou par héritage propriétaire de la forge des Ans; il est aussi propriétaire de la forge de Bourzolles. Une enquête de 1838 nous donne un dernier renseignement sur la forge des Ans, elle signale que le principal produit des habitants de la commune de Saint-Geniès, voisine d'Archignac, est ses bois de chênes, vendus pour le chauffage et pour les forges des Ans et de Bourzolles.

Le préfet de la Dordogne prit, le 28 septembre 1858, un arrêté pour réglementer l'eau actionnant la forge des Ans, et prescrivant un certain nombre de travaux à effectuer dans un délai donné, sans doute à la suite de réclamations de quelques propriétaires de moulins sur le Coly ou ses affluents. Le 17 juillet 1865, le conducteur des Ponts et Chaussées de Sarlat se rendit sur les lieux pour procéder au procès-verbal de récolement des travaux effectués. Il fut notamment constaté :

« Le niveau de la retenue reste fixé à 0,53 m au-dessous du seuil de la porte d'entrée du four, situé à l'extrémité de la retenue, lequel a servi de repère pour les nivellements.

Dispositions exécutées (article 2). Un repère définitif, en fonte, conforme au modèle arrêté par M. le Préfet le 28 septembre 1858, a été placé aujourd'hui par nos soins, dans le bief de l'usine, contre le mur de la petite vanne placée à l'angle de la maison d'habitation; le zéro de ce repère est à 0 m 53 en contre-bas du seuil de la porte d'entrée du four.

Dispositions prescrites (article 3). La vanne de décharge, à l'extrémité amont de la retenue, conservera à 0 m 72 de largeur sur 0 m 75 de hauteur, son débouché de 0 m 54 et la profondeur de son seuil au-dessous du niveau de la retenue de 0 m 75.

Dispositions exécutées (article 3). Ces trois vannes existent. Elles présentent des largeurs, hauteurs et profondeurs de seuils qui sont prescrites. La vanne de décharge placée à côté de la roue du marteau aura 0 m 56 de large, sur 1 m 53 de hauteur, un débouché de 0 m 86, et la profondeur de son seuil au-dessous du niveau de la retenue de 1 m 53.

La vanne de décharge placée à l'angle de la maison d'habitation aura 0 m 33 de largeur sur 0 m 21 de hauteur et un débouché de 0 m 07 et la profondeur du seuil au-dessous du niveau de la retenue de 0 m 97 ».

La forge des Ans était-elle encore en activité en 1867, alors

que celle de Bourzolles, plus importante, aurait été arrêtée en 1860 ? En réalité, ces deux forges, aux intérêts communs, ont dû résister quelque temps aux conséquences des traités du Libre échange, et abandonner leurs productions bien avant 1870.

Nous avons rendu visite le 6 juillet 1981, à la forge des Ans, le propriétaire étant M. Vergne. Un moulin a remplacé la forge, mais le bief très large et très long, qui suit la base du coteau, est resté le même, alimenté par l'Hironde. La maison d'habitation est toujours, comme sur le plan de 1813, sur le côté Ouest du bief; le four, qui était à l'extrémité de la retenue, a disparu.

Les restes du haut fourneau sont presque invisibles, encastés dans les constructions du moulin, qui utilise la même chute et qui est en activité. Une petite maison, couverte de lauzes, sur le côté Est du bief et au-dessus, est un des logements des ouvriers, portés par le plan de 1813. Un reste de bâtisse, au-delà et en amont de la maison d'habitation, est l'ancienne forge à battre, avec son ancien emplacement. Au Nord, des maisons habitées ont remplacé une grange et un magasin du plan. La halle au charbon, construite à l'Est et au-dessus du fourneau, a laissé de puissantes murailles.

Sur le côté Nord du moulin, il existe encore, sous une porte située au premier étage du bâtiment, un balcon formé par une seule plaque de fer, rectangulaire, mesurant, à peu près 3 m sur 1 m, fixée sur un côté au mur du bâtiment; ce balcon est soutenu à une extrémité par un mur, à l'autre extrémité par un curieux pilier plat, en fonte, de 4 m de hauteur, 15 cm de large et 3 cm d'épaisseur, qui porte sur toute sa longueur et sur presque la moitié de sa largeur, dans une fonte impeccable, l'inscription suivante en caractères d'imprimerie :

CELVI QVI SE CONDVIRA MAL DANS L'ATELIER
SERA POVRSVIVI — 1836.

Dans la cheminée de l'habitation de M. Vergne, qui nous a reçu très aimablement, une plaque de cheminée, aussi fondue à la forge des Ans, porte l'inscription :

L A V E R G N E
M A R I E o 1 8 3 6
 o
 o

Marcel SECONDAT

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES.

H. et G. BOURGIN, *Industrie sidérurgique en France au début de la Révolution.*

PEYRONNET, *Les anciennes forges du Périgord.*

Calendrier... de la Dordogne, 1813.

Arch. nat., F 12, 1605.

Arch. dép. Dordogne, B 1317, 5 L 91, 70 S 50.

Arch. dép. Gironde, C 3596.

Archives Tibeyrant.

Les deux sépultures gallo-romaines découvertes 7, rue Denis-Papin à Périgueux, en 1911

Aujourd'hui, par les fouilles et les découvertes archéologiques, nous connaissons mieux que nos prédécesseurs l'environnement, la façon de vivre, les croyances religieuses des habitants de Périgueux à l'époque gallo-romaine. Par contre, nous ignorons en presque totalité ce qui concerne le monde des morts. En effet, si par de nombreuses découvertes anciennes nous pouvons approximativement situer les nécropoles gallo-romaines de Vésone, nous savons peu de chose sur les rites funéraires qui y furent pratiqués, sur leurs périodes d'utilisation et sur leur organisation. L'imprécision des relations de découvertes de sépultures, la mauvaise conservation du matériel qui y fut trouvé et qui nous est parvenu souvent incomplet, n'ont pas permis de faire avancer ces recherches.

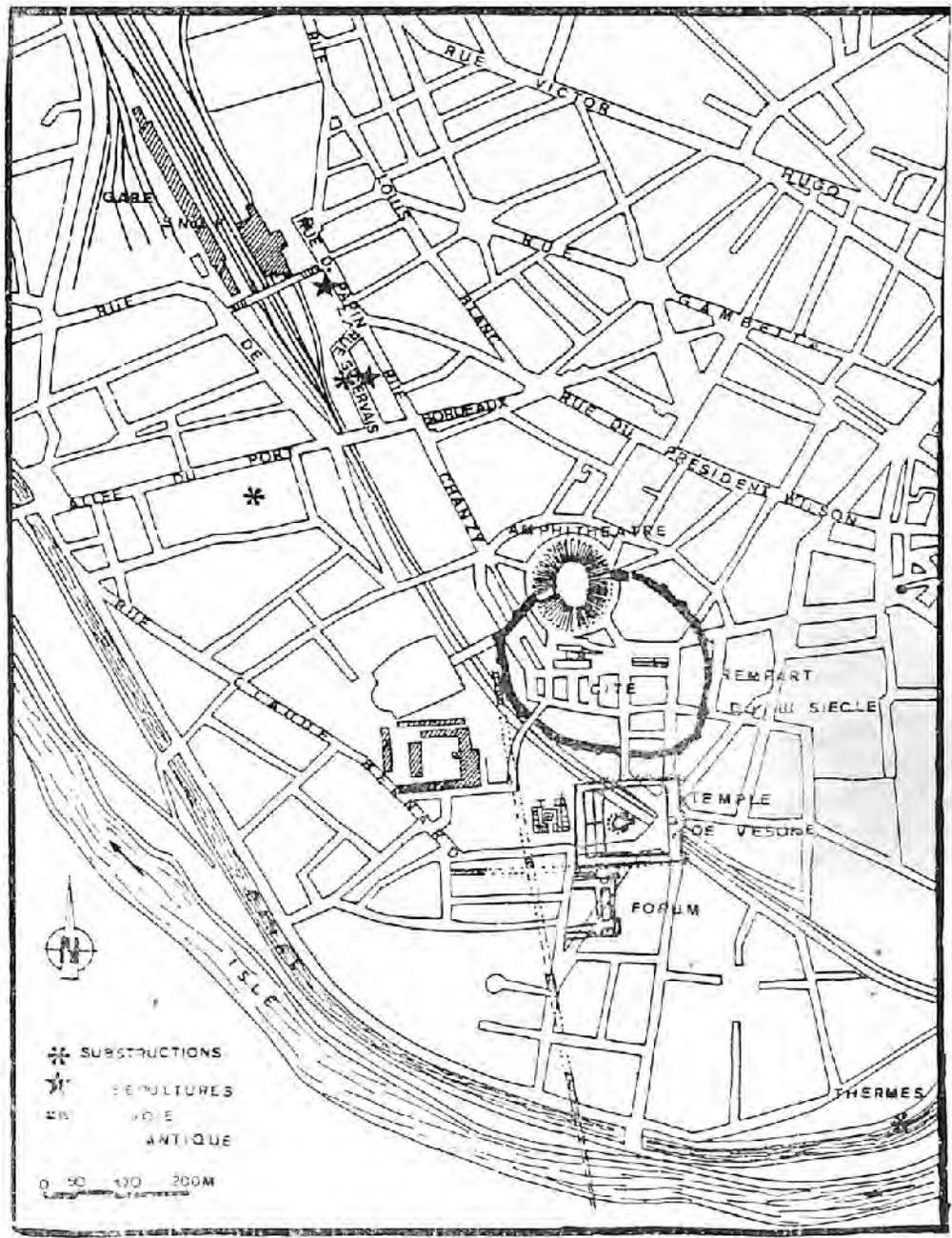
Aussi est-il heureux de contempler au Musée du Périgord, depuis 1912, dans sa totalité, les mobiliers funéraires de deux sépultures gallo-romaines découvertes à Périgueux, rue Denis-Papin, qui y furent déposés par Charles Durand. Ce dernier nous relata le plus fidèlement qu'il put les circonstances et les caractéristiques de cette découverte¹. Compte tenu des progrès accomplis en céramologie depuis 1912, vu l'absence de renseignements précis sur les rites et le mobilier funéraire gallo-romains à Périgueux, il m'a paru nécessaire d'étudier sous un nouveau jour, ce qui fut découvert en 1911.

CONDITIONS DE LA DÉCOUVERTE.

En 1911, en creusant les fondations d'une maison, au 7, rue Denis-Papin, entre la passerelle pour piétons et la gare S.N.C.F. actuelle² (voir fig. 1), des ouvriers découvrirent « à 0,60 m de profondeur, c'est-à-dire à la limite séparative de l'argile et

1. DURAND (Charles), *B.S.H.A.P.*, 1911, p. 317-318 et *Fouilles de Vésone (1910-1911)*, p. 35-37 et pl. IX à XI.

2. Cadastre de 1971, section BC, parcelle 220.



- ✠ SUBSTRUCTIONS
- ★ SEPULTURES
- VOIE ANTIQUE

0 50 100 200M

de la terre végétale », une sépulture à inhumation que nous nommerons A. « Un peu plus loin, à quelques pas seulement », une autre sépulture à inhumation que nous nommerons B, fut rencontrée au même niveau que la sépulture A.

Charles Durand, prévenu de la découverte, ne put faire de relevés. Entre temps, « malheureusement, ces sépultures furent bouleversées, détruites et le tout réduit en menus fragments ». Heureusement, Durand se fit remettre par la propriétaire, M^{me} Fontanes, les vases intacts et les débris des autres qui furent reconstitués. Le tout fut donné au Musée du Périgord.

ETUDE DE LA SEPULTURE A.

Description de la tombe.

Cette sépulture à inhumation est entièrement constituée de tuiles à rebords à une section triangulaire. Le squelette qu'on y a découvert reposait sur une sole de tegulae posées à plat (largeur de la sole 0,44 m). Protégeant le tout, d'autres tegulae dont on enlevait les rebords, de dimensions 0,44 m sur 0,36 m, formaient un toit en bâtière³. Nous ne connaissons ni la position exacte du squelette, ni le nombre total de tegulae utilisées. Mais nous supposons, pour fermer la tombe aux pieds et à la tête, l'existence d'une tegula posée de champ, comme on en rencontre souvent sur des tombes de ce type.

Sous ce toit, près de la tête du défunt dont aucun ossement ne fut conservé, se trouvait un vase ovoïde en céramique commune (n° 4904) dans lequel était logée une timbale de bronze (n° 4903)⁴.

Mobilier funéraire (fig. 2).

4903 : Cette timbale cylindrique en bronze, malgré l'oxydation, est en assez bon état de conservation. Sa patine est vert clair⁵. Le fond légèrement concave comporte au centre un bouton en relief entouré concentriquement d'une gorge. Extérieurement, les parois sont ornées, à la base et près du bord supérieur légèrement évasé, de deux rainures parallèles incisées.

4904 : Cet ovoïde en céramique commune possède un pied-douche à fond plat et à cupule interne associé à une panse

3. Deux de ces tegulae sont conservées sous le numéro 4902 au Musée du Périgord. Elles sont fixées et scellées dans le mur Sud du cloître où l'on peut les voir.

4. Ces numéros ainsi que les suivants sont ceux sous lesquels sont conservés les objets déposés au Musée du Périgord.

5. Dimensions : hauteur = 45 mm; diamètre à la base = 35 mm; diamètre au bord supérieur = 40 mm.

hémisphérique à épaule refermée. Le col assez court et droit comporte une lèvre simple interne. La pâte de couleur jaune clair est assez finement dégraissée. Les surfaces extérieure et intérieure sont de couleur noire. Seule, à l'extérieur, au milieu de la panse, une zone lustrée est noire luisante.

La forme de cet ovoïde se rapproche de la forme VIII produite de la fin du III^e au dernier quart du IV^e siècle en céramique dite « à l'éponge »⁶. Elle se rapproche également de la forme Chenet 355, produite en sigillée dans les ateliers d'Argonne fin II^e-III^e siècle⁷.

En céramique commune, cet ovoïde n'est connu, jusqu'à présent, ni en Aquitaine, ni dans les régions du Centre du 1^{er} au III^e siècle. Imitant la forme VIII de Raïmbault, ce vase est une production qui semble dater du IV^e siècle.

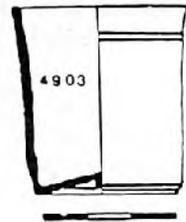
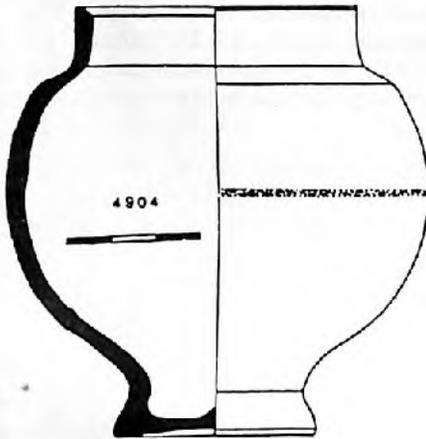
Datation.

Les sépultures en tegulae en toit à bâtière découvertes dans la vallée du Rhône, de même construction que la sépulture A, ont été classées par S. Gagnière sous le type III⁸. Considérées comme paléochrétiennes, ces tombes à inhumation généralement sans mobilier funéraire, y sont datées exceptionnellement fin IV^e mais surtout du V^e au VII^e siècle. Des sépultures du même type ont été également découvertes pendant les fouilles à La Gayolle (Var) d'un cimetière de tradition romaine. Par stratigraphie, elles sont datées fin IV^e-début V^e siècle⁹.

D'autres découvertes dans le Sud de la France confirment généralement cette fourchette de datation¹⁰. Par exemple, à Fontes-les-Pradesses (Hérault), des sépultures du type III de Gagnière font partie d'un cimetière qui, du IV^e au VII^e siècle, occupa un site gallo-romain abandonné à l'époque de Constantin.

La sépulture A de la rue Denis-Papin, par sa construction,

6. RAIMBAULT (Michel). La céramique gallo-romaine dite à l'éponge dans l'Ouest de la Gaule, *Gallia*, t. 31, 1973, fasc. 1, p. 193 et pl. II.
7. CHENET (G.). La céramique gallo-romaine d'Argonne du IV^e siècle et la terre sigillée décorée à la molette (Mâcon, Protat, 1941), p. 84-87 et CHENET (G.), La céramique sigillée d'Argonne des II^e et III^e siècles, *Gallia*, suppl. VI, p. 55-63 et fig. 29.
8. GAGNIÈRE (Sylvain). Les sépultures à inhumation du III^e au XIII^e siècle dans la basse vallée du Rhône, *Cahiers rhodaniens*, t. 6, 1960, p. 41-47 et t. 12, 1965, p. 69-76.
9. DEMIANS D'ARCHIMBAULT (G.). Fouilles de la Gayolle (Var), (1964-1969). *Revue des études ligures*, t. 37, 1971, p. 107-110.
10. BERARD (G.). La nécropole de la Guérine à Cabasse (Var), *Rev. arch. de Narbonne*, t. 13, 1980, p. 48-49 et fig. 17, ainsi que les découvertes archéologiques mentionnées dans *Gallia* : Lecture, 1980, t. 38, p. 489-490, Fontes-les-Pradesses, t. 31, 1973, p. 491, Lyon, *ibidem*, p. 524-525.



Sepulture A

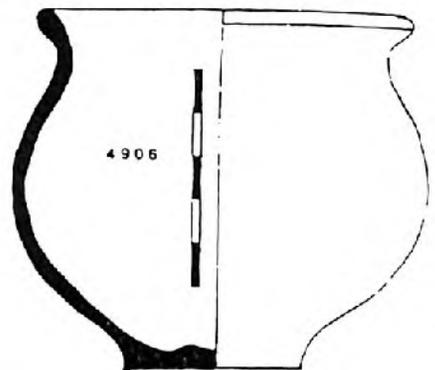
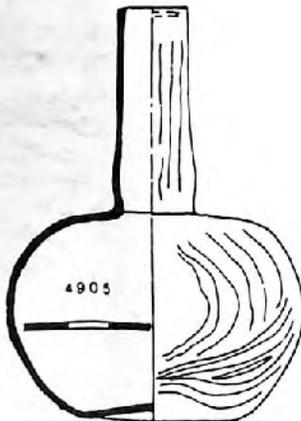


fig. 2: Ovoïdes, verre, timbale

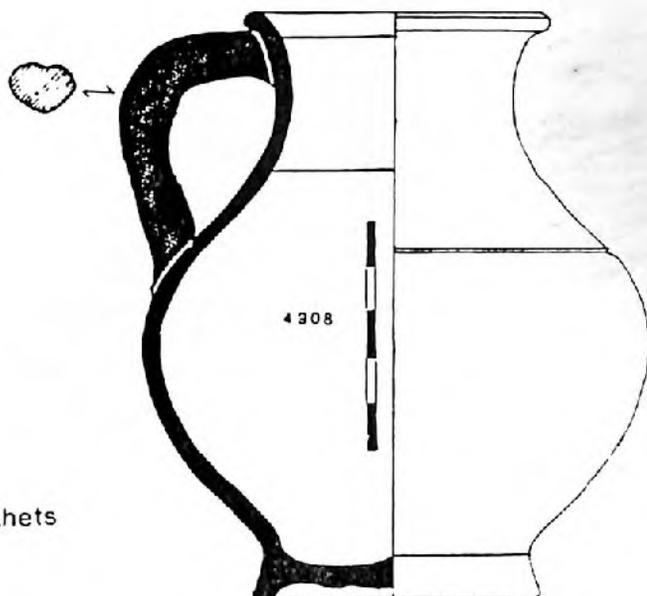
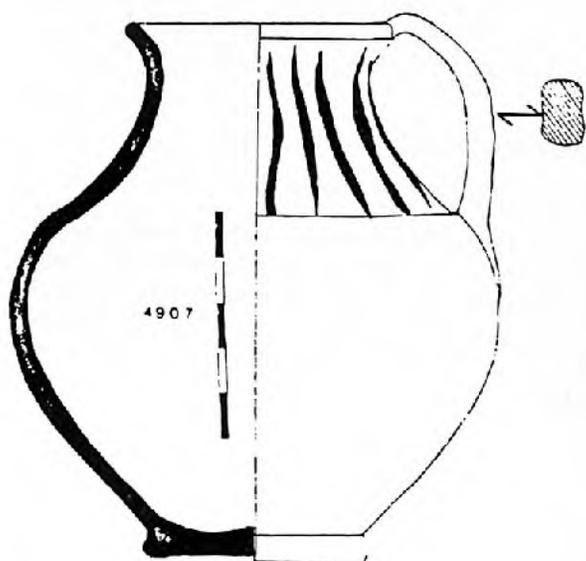


fig. 3 : Pichets

par son mobilier funéraire, doit être datée de la dernière moitié du IV^e siècle au début du V^e siècle. Néanmoins, cette datation est à confirmer par la découverte dans la région soit de sépultures du même type datées par stratigraphie, soit d'un mobilier céramique semblable.

ETUDE DE LA SEPULTURE B.

Description de la tombe.

Au voisinage de la sépulture A, comme elle à inhumation, cette sépulture B n'était apparemment pas protégée. Le squelette reposait sur la terre, allongé, « la tête appuyée sur une tablette en pierre » qui n'a pas été conservée¹¹, tout comme les ossements. Le mobilier funéraire entourait le squelette.

Mobilier funéraire (fig. 2 à 5).

Très abondant, il se compose de :

4905 : Bouteille de verre soufflé. Le verre blanc très transparent est légèrement irisé et chargé de filandres. La base est creuse; la panse sphérique est surmontée d'un goulot étranglé à sa base et scié en haut du col pour détacher la bouteille de la canne du souffleur. L'épaisseur, au col, y est de 2 mm. Les parois intérieures sont couvertes d'un très fin dépôt calcaire.

Cette bouteille de verre appartient à la forme 41 de Morin-Jean, elle se rencontre généralement dans le Nord de la France, dans des sépultures à inhumation. Elle y est datée du III^e au IV^e siècle.¹²

4906 : Ovoïde en céramique commune à pâte à gros dégraissant de couleur grise blanche. Les surfaces intérieure et extérieure (celle-ci lissée), sont grises bleutées. Il a un fond plat, un col court évasé et une lèvre simple débordante. Cette forme d'ovoïde est connue pendant toute la période gallo-romaine. Elle servait surtout à la cuisine domestique.

4907 : Ce petit pichel avec anse bifide a un pied annulaire, un fond plat et une panse bien galbée. Le col a une lèvre simple externe. La pâte à dégraissant moyen est de couleur grise bleutée due à une cuisson réductrice. L'espace entre

11. Cette disposition se retrouve également dans des sépultures mérovingiennes. Voir SALIN (E.), *La civilisation mérovingienne, seconde partie : les sépultures*, 1952, p. 82-83 et fig. 38-39. — VAN DOORSELAER (A.), *Les nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale, Dissertationes gandenses*, vol. X, 1967, p. 130.

12. MORIN-JEAN, *La verrerie en Gaule sous l'empire romain*, 1911, p. 94-96.

l'épaulement de la panse et la lèvre est décoré d'incisions verticales faites avant cuisson au brunissoir.

Un pichet de profil voisin de notre exemplaire (panse moins galbée), de pâte jaune orangée, sans incisions, découvert à Limoges, noté forme 8, est daté du dernier quart du III^e siècle ¹³.

4908 : Ce pichet a un pied de forme annulaire. Aux 3/4 de la hauteur de la panse, au niveau d'une gorge de réglage, s'attache simplement une anse bilide. Elle s'attache aussi au col sous une lèvre simple et externe. La pâte de couleur jaunâtre est moyennement dégraissée. La surface extérieure de couleur brun jaune est micacée.

Ce pichet se rapproche de la forme n° 363 de Santrot ¹⁴, d'origine bordelaise, datée vers 240-260. Un profil proche se retrouve sur un pichet non ansé de cuisson oxydante à Limoges (forme n° 13) qui est daté de la fin du III^e siècle ¹⁵. Un exemplaire correspondant se retrouve également dans le puits funéraire de Montmaurin, daté du milieu du IV^e siècle ¹⁶.

4909 : Cette cruche est faite d'une pâte de couleur jaune-brun clair de cuisson oxydante finement dégraissée. La surface extérieure jaune claire est due à un engobe micacé surtout passé sur le col et le haut de panse. Le pied surélevé est annulaire. La panse divisée en son milieu par une gorge, avant cuisson, a reçu une autre gorge de réglage faite à la tournette auquel s'attache simplement l'anse. Le col, après plusieurs ressauts, s'évase pour se terminer par une lèvre à double bourrelet séparée par une gorge. L'anse, dans sa partie médiane, a une dépression latérale, et, à l'attache simple du col, un ergot facilitant la préhension.

L'engobe micacé, la présence d'un ergot si effilé nous font penser que cette cruche doit être une imitation en céramique commune des œnochoés en bronze fabriquées et connues en Gaule depuis le 1^{er} siècle. Mais jusqu'à présent, nous ne connaissons aucune réplique exacte du n° 4909. La forme de cruche qui, par sa pâte, sa forme d'anse, son engobe, s'en rapproche le plus est celle de cruches découvertes à Limoges

13. LOUSTAUD (Jean-Pierre). Aspects de la vie urbaine à travers quelques types de céramique commune en usage au III^e siècle à Limoges, *Travaux d'archéologie limousine*, 1979-1980, p. 44 et 46.
14. SANTROT (M.H. et J.), *Les céramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine*, 1979, p. 165.
15. LOUSTAUD, *op. cit.*, p. 44 et 46.
16. FOUET (Georges), Puits funéraires d'Aquitaine, *Gallia*, t. 16, 1958, fasc. 1, p. 172-173 et fig. 37, genre 6427.

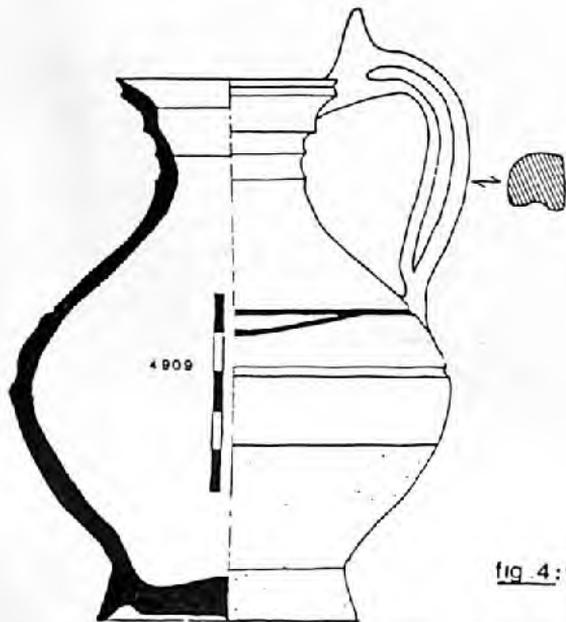
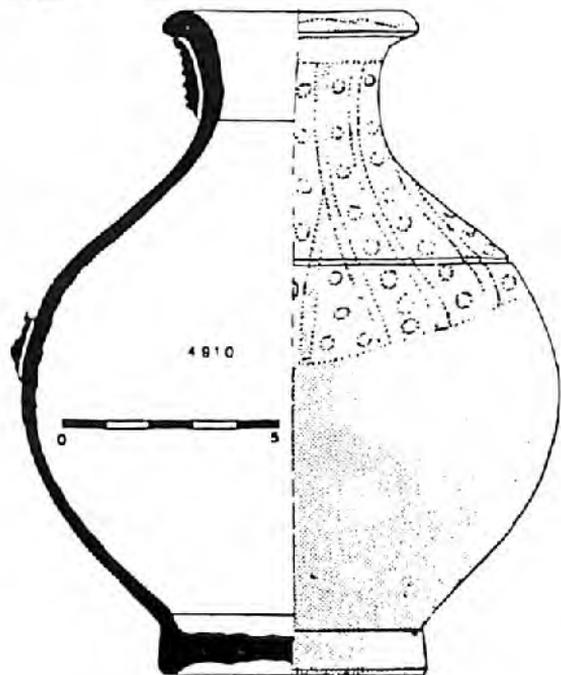
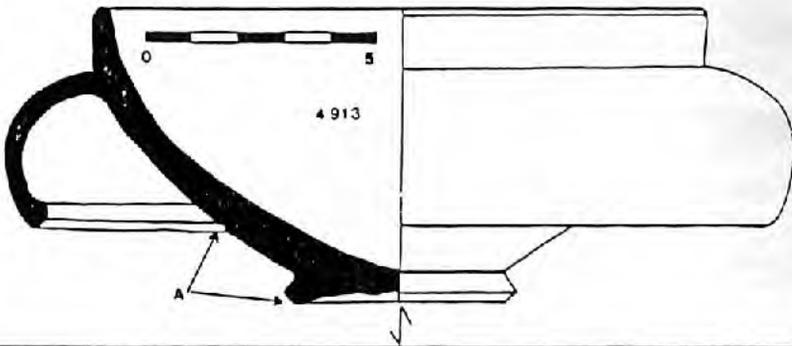
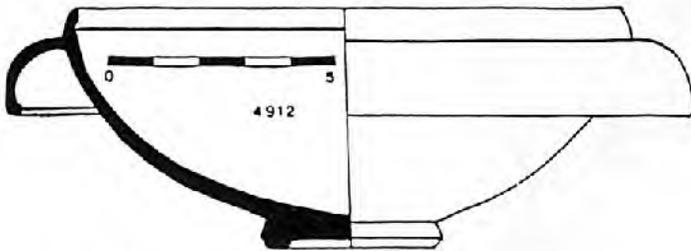
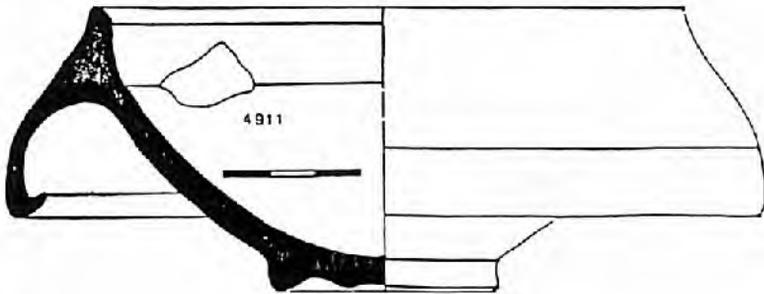


fig 4:Cruches





ANTTONH

fig. 5: Coupes à collerette

dans des puits gallo-romains comblés à partir du dernier quart du III^e siècle ¹⁷.

4910 : Cette cruche à pied annulaire surélevé possède une panse galbée divisée aux 3/4 de sa hauteur par une gorge. Le col a une lèvre débordante arrondie. L'anse est manquante. La pâte de couleur blanche est finement dégraissée (quartz). Extérieurement, ce vase a reçu un décor au pinceau. La surface suivante : pied, bas de panse, départ de l'anse, une zone sous la lèvre, est couverte par une peinture rouge orangée. Le haut de la panse est décoré sur fond blanc de filets verticaux intercalés de points de même couleur. Par sa pâte et son décor, cette cruche rappelle les productions des ateliers du Petit-Niort qui, au 1^{er} siècle, ont fourni des coupes peintes à l'ocre rouge sur le pied et extérieurement. Ils n'ont pas produit de cruches peintes. Les principaux motifs étaient des points, des bandes parallèles et des fougères ¹⁸.

Ce mode de fabrication se retrouve au IV^e siècle dans les productions d'ateliers locaux de la forêt de Compiègne. Reproduisant des formes d'Argonne de même époque, ils fabriquèrent des cruches à pâte rapeuse jaunâtre qui reçurent extérieurement le même décor rouge à l'ocre rouge et les mêmes motifs que ceux utilisés au Petit-Niort ¹⁹.

La cruche 4910 est à rapprocher aussi d'une cruche en cuisson oxydante et à couverte blanche découverte à Limoges. Cette dernière présente un décor d'arabesques peintes en orange. Le profil est différent de celle de Périgueux mais l'inspiration est identique. Elle est datée fin III^e-IV^e siècle ²⁰.

Notre exemplaire, tout comme celui de Limoges, peut appartenir à une production régionale de la fin III^e siècle et du IV^e siècle dont l'atelier reste à trouver.

4911 : Cette coupe à collerette dont l'attache est renforcée directement au col, possède une lèvre simple interne. Le pied est creux et annulaire. La pâte jaune claire dégraissée très finement (chamotte) a reçu extérieurement un engobe orangé lui donnant l'apparence du marbre. Cette coupe est d'une très belle finition.

4912 et 4913 : Par leur forme, leur pâte, leur mode de fabri-

17. LOUSTAUD (J.-P.), Un puits gallo-romain comblé à partir du dernier quart du III^e siècle, rue Croix-Verte, à Limoges, *Bull. Soc. hist. et arch. du Limousin*, 1981, p. 63-64.

18. GAILLARD et ROUSSELIÈRE, Fours et dépotoirs gallo-romains de Petit-Niort, *A.A.H.J.*, bulletin n° 14, novembre 1975, fig. III numéro 4.

19. CHENET, *La céram. g. r. d'Argonne au IV^e siècle...*, p. 96-97.

20. Renseignement fourni par M. LOUSTAUD. Nous le remercions particulièrement.

cation, ces deux coupes sont du même type que la coupe 4911. Elles appartiennent toutes les trois à la même production : celle des céramiques dites à l'éponge dont l'atelier semble être situé à Civaux (Vienne). Elles se classent dans la forme VI de Raimbault, produite fin III^e au dernier quart du IV^e siècle ²¹.

Notons deux détails supplémentaires pour la coupe 4913 :

- a) Le pied creux, après cuisson, a été noirci et recuit par le feu. Cette coupe a-t-elle été utilisée dans un feu rituel ?
- b) Sur la panse, à l'extérieur, entre le pied et une gorge, a été tracé après cuisson à la pointe un graffiti. On peut y lire *Antioni*, qui semble pouvoir être le nom du propriétaire de cette coupe ²².

Datation de la sépulture B.

Par son mobilier funéraire, elle est à dater strictement entre 275 et 375. Néanmoins, les formes voisines découvertes hors de Périgueux en céramique commune, la richesse du mobilier supposaient une datation proche de fin III^e-début IV^e siècle en attendant la confirmation par de nouvelles découvertes.

CONCLUSIONS PROVISOIRES.

Les deux sépultures étudiées ne sont pas isolées : elles appartiennent à un champ sépulcral limité au Nord par la rue Louis-Blanc, au Sud et à l'Est par la rue de Bordeaux et à l'Ouest par l'actuel cimetière de l'Ouest. Les diverses découvertes de tombes effectuées lors de la construction de la gare S.N.C.F. en 1857 ²³, puis lors de l'urbanisation des quartiers actuels de la gare et de Sainte-Marthe ²⁴ le prouvent. Les dates de début d'utilisation et d'abandon de ce cimetière nous sont encore inconnues, mais il a été usité, d'après nos recherches, durant tout le IV^e siècle. Il devait servir aux habitants de la Cité de Vésone resserrée depuis le III^e siècle dans ses remparts. Cette courte étude nous apporte peu de renseignements sur les rites funéraires au IV^e siècle : les conditions de découvertes ne s'y prêtent pas. Mais elle nous montre des reflets de la vie économique de cette époque.

Par la richesse de son mobilier et des formes de vases, la

21. RAIMBAULT, *op. cit.*, p. 192 et 197 et pl. 1.

22. CLAUSTRES (Georges), Les graffiti gallo-romains de Peyrestortes, *Gallia*, t. 16, 1958, fasc. 1, p. 41-58.

23. MASSOUBRE (Eugène), *Annales de la Soc. d'agric. sciences et arts de la Dordogne*, t. 18, 1857, p. 11; DURAND (Charles), *B.S.H.A.P.*, 1911, p. 318.

24. GAUTHIER (Fr.), *B.S.H.A.P.*, 1906, p. 226; HARDY (Michel), *ibidem*, 1889, p. 170-171.

céramique de la sépulture B montre entre 275 et 375 environ, la présence d'une activité commerciale toujours intense par rapport au II^e-III^e siècle. Les ateliers de céramique sigillée du Centre de la France qui, jusqu'en 250, ont commercialisé leurs produits dans tout l'Occident, ont cessé leur activité. Leur créneau est désormais occupé par des productions dites régionales, comme la céramique « à l'éponge » dans l'Ouest de la France. Périgueux est à la limite Sud de leur zone d'expansion. L'influence romaine est toujours présente dans la céramique commune. Mais l'influence celte semble ressurgir : le pichet 4907 par son décor nous le prouve ²⁵. Les formes de céramique se différencient et s'individualisent localement à partir de divers modèles. Cela traduit l'apparition de problèmes de marchés et d'échanges et un repliement sur la vie locale. Le mobilier de la sépulture A nous montre qu'à la fin du IV^e siècle ce processus s'est poursuivi et est en cours d'achèvement. Le mobilier pauvre ne semble pas traduire une christianisation : aucune preuve, aucun signe n'attestent que le défunt soit chrétien. Mais il traduit les problèmes économiques avant les grandes invasions. Le repliement sur la vie locale semble total : l'ovoïde 4904 par sa forme est inconnu des régions voisines (Limoges, Bordeaux). Le galbe et son pied traduisent toujours l'influence romaine mais la facture, la cuisson de la pâte, le col annoncent les productions médiévales. Nous avons atteint là les limites de notre étude et poursuivre plus avant serait seulement poser des hypothèses invérifiables. Seule l'étude que nous attendons du vaste cimetière dans lequel se trouvaient les sépultures de la rue Denis-Papin et du mobilier funéraire conservés dans nos musées pourraient confirmer ou infirmer les conclusions que nous donnons ici. Nous avons néanmoins un aspect de la vie de Vézère au IV^e siècle qui nous était peu connu jusqu'à ce jour.

Alain LACAILLE *



25. Ce décor se retrouve sur le pichet 12 trouvé dans le puisard augustéen de la rue des Bouquets, à Périgueux (datation : — 15 à — 10 avant notre ère), (voir CHEVILLOT (C.), *Vézère, cité bimillénaire*, catalogue d'exposition, 1979, p. 58 et fig. 39).

*. Ecole primaire Saint-Martial-d'Alberède, 24160 Excideuil.

Le Canton de Javerlhac pendant la Constituante

(9 juillet 1789 - 30 septembre 1791)

De février 1790 à l'an VIII, la commune de Javerlhac fut le siège éphémère d'une administration cantonale créée (comme dans toute la France) par l'Assemblée nationale Constituante dans un but de décentralisation et de participation de tous à la gestion des affaires communes. Les Archives départementales de la Dordogne conservent un certain nombre de documents concernant l'état de ce canton et ses activités.

C'est au cours de l'année 1790 (la Constituante ayant procédé à l'élaboration de divisions administratives plus cohérentes qu'elles ne l'étaient sous l'Ancien régime) que Nontron devient le siège d'un district divisé en 8 cantons de 63 paroisses, tandis que Javerlhac — l'un de ces cantons — réunit 10 paroisses : Javerlhac, Etouars, Saint-Martin-le-Pin, la Chapelle-Saint-Robert, Hautefaye, le Bourdeix, Varaignes, Teyjat, Souffrignac et Feuillade. Selon le vœu de l'Assemblée, les cantons devront servir à la formation d'assemblées primaires d'électeurs et devenir le ressort juridictionnel d'un « tribunal de paix, d'arbitrage et de conciliation » dont les membres seront élus. Mais la Constituante ayant suggéré de modifier le premier découpage proposé, la commune de Javerlhac (que les divisions précitées satisfaisaient) s'inquiète à l'idée de nouveaux changements susceptibles de porter préjudice à ses habitants :

« La municipalité de Javerlhac espère, quand la réduction du nombre de districts sera adoptée, que le district de Nontron sera conservé vu le grand éloignement de nos cantons au chef-lieu du département, comme aussi que le canton et la municipalité de Javerlhac seront conservés, attendu qu'ils ne sauraient être mieux placés et leur déplacement serait un tort irréparable et dangereux lors des assemblées primaires qui jusqu'à présent se sont passées avec la plus grande tranquillité et l'observation scrupuleuse de la loi, autant qu'il a été à la connaissance des citoyens »¹.

1. Arch. dép. Dordogne, 7 L 41.

La menace était réelle car la Nation ayant confisqué — comme on va le voir — les biens du clergé, à charge par elle de pourvoir aux frais de culte et aux traitements des ecclésiastiques, il était de son intérêt de réduire la quantité des desservants (avec l'accord toutefois des évêques et des districts). Le canton de Javerlhac fut ainsi amputé des deux communes de Souffrignac et Feuillade non pour les supprimer, mais pour les rattacher au département de la Charente.

Les divisions administratives étant arrêtées en janvier 1790, il s'agit de répartir le pouvoir politique aux différents échelons, puisque tous les administratifs, sans exception, sont élus. En fait, ils se recrutent parmi les bourgeois qui, tout en se disant « éclairés » (c'est le Siècle des Lumières), mais en butte aux entreprises de la Contre-Révolution comme à la poussée des forces populaires qu'il faut endiguer, se laissent souvent entraîner à prendre des décisions dans le sens des intérêts de leur classe. Un coup d'œil jeté aux listes des élus et des notables citées un peu plus loin est tout à fait révélateur.

Population et garde nationale.

Les lois des 14-18 et 30 décembre 1789 et 8 janvier 1790 ont maintenant divisé la nation en citoyens actifs (4.298.000) et citoyens passifs (3.000.000).

Pour ce qui nous concerne, c'est vers Javerlhac que se dirigent les citoyens des 8 paroisses pour désigner les membres des municipalités du district de Nontron et du département de la Dordogne parmi ceux qui payent un cens équivalent à 10 journées de travail minimum, évaluées à 6 livres. Quant aux citoyens éligibles à l'Assemblée nationale, ils doivent être propriétaires et payer une contribution au moins égale à 53 livres 9 sous 6 deniers, valeur du marc d'argent (environ 88 journées de travail).

Pour mettre la machine en route, il fallait commencer par recenser le bon peuple, vite et bien. Le décret du 28 juin s'y emploie, mais à peine avait-on commencé à l'appliquer, qu'un autre décret, celui du 9 juillet, vient modifier le précédent et exige de plus amples détails : le nombre des feux, des individus payant la taille, des vieillards incapables de travailler, des indigents, etc.. Pas question de chômer dans les maisons communes : d'autres recensements suivront ! Les renseignements fournis s'étalent sur de grandes feuilles et les réponses sont manuscrites.

Comme les autres, Javerlhac envoie ses statistiques au

Directoire de Nontron. En prenant Nontron comme point de comparaison, on a les chiffres suivants :

	Nontron	Javerlhac	Teyjat	St-Martin-le-Pin	le Bourdeix	Hautefaye	Etouars	la Chapelle St-Robert
Population	2.748	1.260	890	680	494	451	410	254
Citoyens actifs	347	153	117	177	62	67	120	59
Citoyens éligibles (municipalités, districts, départements)	221	104	76	84	22	41	50	16
Citoyens éligibles (Assemblée nationale)	41	12	11	1	1	4	9	2
Rapport des citoyens actifs: et de la population	12,6 %	12,7 %	13,1 %	26 %	12,5 %	14,7 %	29 %	23,2 %

De ce tableau il ressort que le canton de Javerlhac a une population de 4.389 habitants, dont 755 citoyens actifs, soit 17,6 %, les communes les plus peuplées étant Javerlhac (actuellement 1.071 habitants), Teyjat (actuellement 372 habitants), Saint-Martin-le-Pin (311 habitants) : à l'époque donc, ces différentes bourgades étaient plus animées que de nos jours. Il faut également signaler — sans pouvoir l'expliquer — que le prix d'une journée de travail (sur lequel on se base pour désigner les citoyens actifs) ne semble pas avoir la même valeur partout : elle est de 12 sols à Teyjat, 4 sols dans les six autres communes et 10 sols à Nontron.

La garde nationale de chaque localité est également recensée. A titre de comparaison, Nontron a 4 compagnies de 213 hommes au total. On compte à Javerlhac : 2 compagnies de 140 hommes commandées par le colonel François Pastoureau du Couliran; au Bourdeix, à Teyjat et la Chapelle-Saint-Robert : une compagnie de 40 hommes; à Hautefaye, 32 hommes seulement. Saint-Martin n'a pas de compagnie; celle du Bourdeix n'a pas très bonne presse : « elle est, peut-on lire, composée, en partie, de personnes mariées et ils sont presque tous assez mal disciplinés et encore plus mal armés ». Et pourtant, les municipalités ont à cœur d'avoir une belle compagnie de gardes qui, certes, protégera les citoyens mais aussi pourra fièrement parader lors des fêtes patriotiques, dont le nombre ne cesse de s'accroître.

Etat des communes du canton.

Chaque commune a été priée de consigner ses « observations » à la fin de ce premier chapitre intitulé « population ». On a déjà vu que Javerlhac exprime son désir de rester chef-lieu de canton et de garder Nontron comme chef-lieu de district. Teyjat s'enflamme de patriotisme et « persiste à demander le maintien de la Constitution; (elle) voue son zèle et son respect inviolable à la conservation du département, de son district, de son canton et de sa commune ».

Pour Hautefaye, c'est la misère à cause du petit nombre d'habitants. La Chapelle-Saint-Robert se plaint... de ne pas être inondée et de se trouver au croisement de plusieurs routes ! « Etant sur un pays sec, nous sommes tous hyvers sur le passage d'Angoulême à Saint-Martial et Nontron à cause du débordement d'eau de plusieurs ruisseaux dangereux et du Baudiat, ce qui nous constitue continuellement des dépenses envers les étrangers; d'un autre côté nous sommes sur le pas-

sage de Marcuil et du Périgord pour aller en partout et en Limouzain, ce qui nous cause souvent les mêmes dépenses à cause qu'il n'y a pas d'auberge pour les loger, et d'un autre côté sur le passage de Charas pour aller au canton de Javerlhac, et enfin d'un autre côté sur le passage de Varagnes pour aller à Authefaye ».

On sent que les responsables municipaux sont des paysans dont toute la vie dépend de la terre et du temps : « La paroisse est fort élevée en pente de tous les côtés, sans aucune sources d'eau, la moitié de la paroisse au moins tous pays remplis de pierre plate, blanche chaunneuse, qui ne permet pas des fruits de profiter à la moindre chaleur... les arbres ne peuvent prendre racine... Il faut aller chercher le chauffage bien loin... nous n'avons point de nourriture pour les bestiaux (qui mangent) la paille qui devrait être employée pour l'angrée, et pour substituer à l'angrée il faut aller dans les forêts de La Roche Beaucourps, distantes de 2 lieues, pour acheter à grand prix la bruyère en hyvers et très souvent au printemps. Lors de l'accroissement des bleds, s'il vient une pluie assés conséquente il court une eau dans nos meilleurs terrains qui dévaste quart de la paroisse (...); de cet endroit il sort un frimat qui presque tous les ans gelles les vignes et gatte les arbres ».

A Etouars, on fait observer que « si la population n'est pas plus grande, c'est la misère qui empêche les jeunes gens de se marier : ils n'ont pas de quoi faire la dépense du mariage, ni même nourrir une femme ». Saint-Martin-le-Pin signale qu' « il n'y a que des colons journaliers, des pauvres et quelques petits propriétaires. Trois personnes au plus y compris M. le curé sachant lire et écrire ».

Ces différentes déclarations datent d'octobre-novembre 1790 et présupposent qu'on a procédé à l'élection des officiers municipaux, conformément aux décrets pris par l'Assemblée nationale en janvier et février et intimant aux citoyens actifs d'avoir à élire le Conseil général de la commune formé de notables et du corps municipal, comprenant le maire et les officiers municipaux, ainsi que le procureur de la commune.

L'intensité de la vie municipale est une des caractéristiques de la France sous la Constituante, car les pouvoirs des communes sont étendus; elles ont à assurer notamment l'assiette et la perception de l'impôt; le maintien de l'ordre avec droit de requérir la garde nationale et de proclamer la loi martiale; la juridiction de simple police.

Le rapport précité ² nous fournit justement de précieux renseignements sur la composition des différentes équipes. Voici quelques exemples : A Javerlhac, le maire, Soury-Lafond, est entouré du corps municipal composé de Vallade aîné, le maître de forges de Jomelières (dont la signature s'accompagnera bientôt des trois points maçonniques), du curé Duroux, du sieur Mensignac, gros propriétaire de Pii (il y a encore en 1981, des Mensignac à Javerlhac), du sieur de La Chapelle résidant à Forge-Neuve (à 1 km de Javerlhac) et d'un autre « propriétaire », Patoureau du Buisson. Le procureur, le sieur Desecaud, réside à Pii. Suit la liste des dix notables.

Teyjat qui, par le nombre de ses habitants, talonne Javerlhac, a choisi le sieur Masfrand pour maire, François Desmoulin pour procureur, E. Dapien, secrétaire greffier, cinq officiers municipaux et douze notables. A la Chapelle-Saint-Robert, Bernard Forestier est maintenu dans ses fonctions; il est aidé de deux officiers municipaux et c'est le capitaine commandant la garde nationale qui fait fonction de secrétaire greffier. A Hautefaye, on signale... que les notables n'ont pas su signer.

La municipalité de Saint-Martin-le-Pin, elle, fait des complexes et signale que des deux officiers municipaux, l'un, Pierre Mazeau, ne sait ni lire ni écrire et que l'autre, Léonard Desmond, ne sait signer... Le procureur a quitté la paroisse et un notaire, Boyer, sert momentanément de substitut « seulement pour obliger la paroisse ». Les notables : Jean Desmond, dit la Cote, Léonard Maspeyrot, dit Cholet, Jean Pauliac, dit Frîquet, Elie Faure dit La Bouteille, Pierre Bonithon, dit Le Claud et François Dompeix, dit Balai, ne savent, bien sûr, ni lire ni écrire... Et comme si on n'avait déjà compris, le rapport conclut : « Seuls le maire et le curé et Boyer savent lire et écrire », corroborant ce que le député Labergerie avait affirmé un jour à l'Assemblée nationale, à savoir que sur 40.000 officiers municipaux, 20.000 sont illettrés complets ³.

Voici les municipalités en place, s'efforçant placidement d'organiser la vie publique des citoyens. Et même quand l'horizon s'assombriera vraiment, il ne semble pas que la politique affecte beaucoup la vie des bourgs et des campagnes. On cherche plutôt à s'administrer tant bien que mal, à appliquer, sans commettre trop de bévues, les mille et un décrets venus de Paris ou de Périgueux qu'on a parfois tant de mal à déchiffrer... On vit à la petite semaine, sans toujours percevoir la

2. Arch. dép. Dordogne, 7 L 41.

3. *Moniteur* du 8-11-1791, t. X, p. 132.

portée des événements. On se passionne plutôt pour des sujets tels que la fonte des cloches, les collectes d'argenterie ou de vaisselle, une réquisition de cochons ou de blé...

Les élections cantonales de juin 1790 et 1791.

Mais Javerlhac, en tant que chef-lieu de canton, se doit d'organiser les autres élections pour désigner ses représentants au district. Ce n'est pas une mince affaire que de convoquer les citoyens et les faire voter : il faut tellement de temps qu'à la fin les braves gens s'insurgent quelque peu et demandent à lever la séance ! Qu'on en juge : il faut 4 journées de 7 heures du matin à 6 heures du soir. Mais le déroulement pittoresque des opérations nous est donné par le menu et vaut qu'on s'y arrête ⁴.

Les électeurs sont convoqués à l'église du lieu. On procède d'abord à la désignation d'un bureau provisoire présidé par le doyen d'âge, François Jalanihat, ses trois scrutateurs et son secrétaire qui s'installent à des bureaux séparés, afin de procéder à la nomination des électeurs aux administrations du département « en exécution des décrets de l'Assemblée sanctionnés par le roi ». Le scrutin est individuel à la pluralité absolue des suffrages, et les bulletins des citoyens actifs qui ne savent pas écrire sont inscrits par les trois scrutateurs sur le bureau. Tout le monde jure de remplir ses fonctions avec fidélité. On procède à de nouveaux votes pour désigner le bureau définitif. Il faut deux tours. Les choses avancent si peu qu'à six heures du soir on est loin d'avoir terminé.

Rendez-vous est pris pour le lendemain matin 7 heures. Les formalités recommencent : « Après avoir expliqué à l'assemblée la formule du serment civique porté aux lettres patentes du roi du mois de janvier dernier... nous-même et le sieur Desminades, notre secrétaire, avons prêté le serment de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi..., nous avons procédé ensuite à la prestation du même serment... entre nos mains, par chacun des citoyens actifs qui se sont trouvés présents à l'assemblée ». Nouvelle désignation de scrutateurs. On procède enfin à la nomination de huit électeurs choisis sur les listes fournies par les huit municipalités du canton. On pointe : on ne trouve que 773 citoyens actifs et l'on se rend compte que les métayers et les bordiers ont été oubliés ! « Nous avons procédé jusqu'à 6 heures du soir où le monde, impatient de la

4. Arch. dép. Dordogne, 7 L 28.

longueur de l'opération et chacun voulant se retirer chez soi, les citoyens actifs généralement consultés », on a remis au lendemain, 7 heures du matin, la suite du scrutin par liste double..., « mais pour conserver les suffrages déjà donnés nous avons scellé le bocal qui est un vase de fayance, avec une feuille double de papier blanc lié avec une ficelle, sur le nœud de laquelle, scellé en cire rouge, nous avons appliqué une bande-rolle de papier signée des trois scrutateurs, de nous et de notre secrétaire avec l'empreinte de notre cachet de même cire, et le bocal ainsi cacheté et scellé a été fermé dans le vestiaire de la sacristie et la clef confiée à M. Vallade (le maire)... et advenant led. jour 9 juin 1790... nous nous sommes transportés dans la sacristie où le sieur Vallade, ayant sorti la clef, a ouvert le vestiaire et a sorti le vase... qui, ayant été reconnu le même... a été porté sur le bureau des scrutateurs... On a ensuite montré led. vase découvert et les scellés ont été levés ».

Enfin, à 4 heures du soir, ce 3^e jour, ne s'étant plus présenté personne, on dénombre 493 votants. Le 4^e jour sera employé à rectifier l'erreur du départ...

Un an après, le 20 juin 1791, il faut recommencer. Le déroulement des opérations reste sensiblement le même, à ce détail près que le vase contenant les bulletins, ayant été scellé avec le même cérémonial, est placé cette fois dans le tabernacle de la chapelle Notre-Dame : entre temps l'église a été désaffectée. Il n'y a plus que 145 votants et les scrutateurs ne siègent que deux jours, de 7 heures du matin à 10 heures du soir. Les élus sont à peu près les mêmes qu'en 1789 et reconduits dans leurs fonctions.

Bureau de conciliation et tribunal correctionnel.

Un autre chapitre important concerne la justice. Finis les jugements rendus par le seigneur — où, à l'occasion, il était juge et partie. Les innombrables juridictions d'autrefois sont abolies. Enfin la justice sera égale pour tous : l'accusé devra comparaître dans les vingt-quatre heures qui suivent son arrestation, assisté d'un avocat, en séance publique.

Par décision du 16 août 1790, la Constituante instaure, au civil, les juges de paix dans les cantons, élus pour deux ans par les assemblées primaires, parmi les citoyens actifs gradués en droit. Ces juges de paix prononcent dans les affaires contentieuses en dernier ressort jusqu'à 50 livres; en première instance jusqu'à 100 livres. Ils exercent aussi un rôle de juridiction

gracieuse (présidence de conseils de famille, par exemple). Au criminel, les infractions municipales sont jugées par un tribunal de simple police composé d'officiers municipaux, tandis qu'au canton siège un tribunal correctionnel (un juge de paix et deux prud'hommes) pour les délits.

A Périgueux, les Archives possèdent un certain nombre de liasses provenant du bureau des conciliations de Javerlhac⁶ où sont consignées plusieurs affaires. Assez souvent, le bureau échoue dans la « conciliation » des parties qu'il envoie alors au tribunal du district de Nontron. Voici, par exemple, une affaire qui traîne de 1788 à 1792. Un certain Joseph Labrousse-Vaubrunet aîné a acquis une pièce de bois taillis à François Labidurie. Or le fils de ce dernier vient de découvrir que ce bien « étant du chef de sa feuë mère et par conséquent que son père ne pouvait l'aliéner, il ne peut s'empescher de poursuivre led. Vaubrunet en justice pour obtenir la remise et restitution de lad. pièce de bois taillis ».

Ailleurs il faut évaluer une bourrique, appartenant à la femme de Thomas Mahon. A la suite de l'arrestation du mari, Rosalie Mahon doit aussi reprendre certains objets mais « attendu que lad. Rosalie Mahon est dicy absente pour faire les retraits des susdits objets », (le juge) les a fait mettre dans un sac à elle appartenant et a fait « apposer le sceau de l'administration »... La bourrique est évaluée 54 livres et la liste des objets est minutieusement dressée : « une nape, 7 essuie-mains de toile d'étoupe, 3 paires de bas, 2 de cothon et une de soix, une jupe chemise couleur rose, un caraco... 5 torchons de toile, 6 mouchoirs tant de col que de poche, 2 gobelets de fayance, 2 mouchoirs de né, 4 fourchettes et 4 cuillers, le tout de composition, une seringue avec son piston, un flambeau avec ses deux épargnes, une paire de mouchettes, un baton de choquolat, une boîte à poudre, une oupe de signe... ».

Plus d'impôts, mais des contributions.

L'Assemblée nationale, vivement incitée par les cahiers de doléances, s'efforce de faire disparaître l'injustice qui avait cours sous l'Ancien Régime. Tous les impôts sont abolis et remplacés par 3 contributions directes : la contribution foncière perçue sur les biens fonds; la contribution personnelle et mobilière; les patentes.

A quoi s'ajoutent des impôts indirects (enregistrement, tim-

6. Arch. dép. Dordogne, 19 L 79-81.

bre, douane). Mais en 1790, il faut encore payer ses impôts selon l'ancien système :

- la taille, impôt roturier affectant surtout les bourgeois et les paysans, est perçue pour 4.214 livres à Nontron, 2.079 livres à Javerlhac, 1.420 livres à Teyjat, 1.057 livres à Saint-Martin et seulement 370 livres à la Chapelle;
- la capitation : à Nontron 2.860 livres, Javerlhac 1.423, Teyjat 973, la Chapelle 253.

A quoi s'ajoutent le vingtième (impôt sur le revenu), des impositions dites accessoires, la contribution patriotique. A Javerlhac, on est donc redevable de 11.161 livres (Nontron : 26.862 livres, dont 260 livres pour les patentes).

Quant à la petite dernière, la contribution patriotique, elle tire encore, par trimestre, du bon citoyen : à Javerlhac près de 4.000 livres; à la Chapelle, 226 livres 10 deniers.

En effet, elle était fixée pour un minimum d'un quart du revenu de toute charge et sur simple déclaration du citoyen (ainsi Necker avait offert de payer 100.000 livres). On peut lire, par exemple, sur le rôle d'Hautefaye : « Monsieur de Montbrun de Conan a déclaré qu'il payerait en terme la somme de 275 livres; Monsieur le Curé, 150 livres; Monsieur de Beauregard, 100 livres ». Les autres citoyens s'offrent à payer quelques livres.

Pour l'année 1790 — recouvrable en 1791 — l'ensemble des impositions s'élève pour Nontron à 12.744 livres, dont presque rien n'a été encore payé en octobre; pour Javerlhac à 7.002 livres, dont 5.000 environ restent impayées. Etouars doit 2.481 livres; Saint-Martin 3.610; Varaignes 6.804; Teyjat 4.672; la Chapelle 1.460; Hautefaye 1.902.

Aucune de ces communes ne s'est entièrement acquittée de ses impôts : il était, à vrai dire, extrêmement difficile de faire rentrer l'argent. Il semble y avoir eu une légère augmentation — sur un an — de 1,7 à 3,2 % selon les communes. Quoi qu'il en soit, chacun se plaint — à tort ou à raison — dans le but d'obtenir quelque diminution.

A Javerlhac, on estime les impositions très fortes vu « que le climat en vin est des plus médiocres et son territoire en bled très inégal..., beaucoup de terrain inculte et hors d'état de produire quelque soin qu'on y porte, et que sans inquiétude ny dénonciation il y a des paroisses aux environs qui ne sont

point, proportion gardée, si chargées... ». Le Bourdeix se dit exposé « aux ravines et ne pas cueillir assez de grain pour la moitié d'une année... les châtaigniers ont été détruits par le gel (la région tout entière avait souffert du cruel hiver 1788-89) et cependant au lieu d'être diminué d'impôts, nous les voyons accroître tous les jours... ».

Teyjat écrit : « Nos impositions sont trop fortes relativement à l'étendue de la paroisse... nous désirerions que MM. les Administrateurs voulussent bien de nous annoncer au plus tôt le rôle des six derniers mois en moins imposés ». Etouars trouve son sol stérile et argileux « à cause des pluies, les chemins sont impraticables... les trois quarts de l'année... en outre il est situé à proximité de quatre forges à fourneau dont les ouvriers et voituriers au service des forges ne peuvent suivre les chemins et sont obligés de traverser les terres qui les avoisinent. Nous finirons en vous observant qu'on ne pourrait employer plus utilement ni faire substantier plus économiquement les pauvres qui se trouvent répandus en si grand nombre dans la campagne qu'en les occupant à la réparation desdits chemins qui par leur mauvais état en ont presque perdu le nom ».

Etouars n'est pas la seule commune à solliciter de meilleures routes. Nous y reviendrons après avoir précisé que pour 1791, la contribution foncière pour l'ensemble du pays s'élève à 240 millions de livres, plus un sou par livre additionnel; la Dordogne est imposée pour 2.805.100 livres et le district pour 336.690 livres, plus les sous et deniers additionnels au maximum de 4 sous pour une livre. La circulaire adressée aux administrateurs du district précise que si les 4 sous sont insuffisants, on pourra avoir un secours de la Caisse de l'extraordinaire, mais pour cette année seulement...

Routes et écoles, assistance.

En écho aux observations d'Etouars, la petite voix du Bourdeix s'élève pour faire remarquer « qu'il serait bien à propos de faire réparer les différents chemins qui traversent notre paroisse mais nous ne sommes pas en mesure de le faire. L'église aussi tombe en ruines, soi-disant par la faute du curé qui ne daigne pas faire la moindre réparation ».

Teyjat est plus ferme : « La municipalité demande l'ouverture ou du moins l'achèvement des grandes routes de Nontron à Périgueux, de Nontron à Angoulême et La Rochefoucauld et de Nontron à Rochechouart ». Saint-Martin-le-Pin assure que

le grand chemin d'Ars venant de Nontron passant par Javerlhac serait bien nécessaire, ainsi qu'un chemin de Nontron à Châlus.

Et Javerlhac se hausse sur la pointe des pieds : « La municipalité croit devoir présenter sous les yeux de MM. les Administrateurs que Javerlhac est très bien située pour le commerce et que ses forges royales et autres qui l'avoisinent devraient attirer l'attention de l'administration; il ne lui manque que de grandes routes pour l'utilité du commerce, ainsi que des foires et marchés; il y a pourtant deux grandes routes commencées (Angoulême-Nontron par Javerlhac et La Rochefoucauld vers Nontron) communiquant presque à mi-chemin, qu'il serait très intéressant pour tout le district et pour notre canton qu'elles fussent achevées ».

On se préoccupe aussi de l'éducation à Javerlhac qui, comme Teyjat, réclame un collège à Nontron. Mais nos Javerlhacois ne s'en tiennent pas là et souhaitent « un petit bâtiment public pour tenir les séances de la municipalité et audiences du juge de paix. Ils voudraient avoir des foires à dates fixes et un marché tous les vendredis... enfin que lors de l'arrondissement des paroisses, celles qui nous avoisinent et qui seront supprimées nous soient annexés, attendu que le bourg de Javerlhac forme le point central du canton et que l'église est non seulement très vaste, mais encore susceptible d'agrandissements à très peu de frais ». Les édiles de l'époque ne chômaient pas et avaient, en outre, de l'ambition pour leurs petites communautés !

Le questionnaire de 1790 portait enfin sur les malades, enfants trouvés, mendiants. On sait que la charité publique était assurée, autrefois, principalement par les prêtres, les moines, les religieuses. Dorénavant, l'Etat se chargera de ces dépenses. Il ressort des réponses données qu'il n'y a un hôpital qu'à Nontron. Javerlhac souhaite posséder un hospice ou, tout au moins (c'est aussi le vœu des six ou sept autres communes) avoir « quelque appartement spécialement affecté pour tous les pauvres du canton et placé sous l'inspection d'un administrateur du canton ». Dans ce but, un comité de mendicité sera créé pour venir en aide « aux élèves, enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et fournir du travail aux pauvres malades ».

Le clergé.

Des changements importants interviennent également au

cours des années 1790-91 dans les rapports entre la nation et le clergé. Les difficultés financières allant grandissant, la Constituante reprend à son compte la thèse que le clergé ne disposait en fait que de l'usufruit de ses biens; que ceux-ci lui avaient été concédés dans l'intérêt général, pour assurer le service du culte, l'entretien des églises, des hôpitaux, des écoles, etc...; puisque l'intérêt général l'exige maintenant, et à condition d'assurer lui-même ces différents services, l'Etat peut légitimement disposer des biens ecclésiastiques. Le clergé nontronnais n'est pas épargné par ces mesures.

La religion catholique est reconnue religion d'Etat, « culte privilégié », dit la Déclaration des droits de l'homme. Le clergé continue à tenir les registres de l'état civil jusqu'en août 1792. Ainsi, la signature du curé Duroux persiste au bas des actes des registres paroissiaux. Fin 1790, on peut encore y lire la formule rituelle : « Je, soussigné, curé de Javerlhac, certifie que le présent registre est conforme à l'original et que l'édit du roi Henri le Second de 1556 a été publié au prône de notre messe paroissiale le dimanche qui a précédé les quatre-temps de chaque saison de cette présente année ».

C'est par le décret du 2 novembre 1789, portant sur la reprise des biens du clergé, que s'ouvre aux villes la possibilité de participer aux ventes, puis ventes éventuelles et donc de faire des opérations avantageuses. C'est ainsi que la municipalité de Périgueux décide d'acheter pour un million de livres des biens divers : les abbayes de Chancelade, Boschaud, Brantôme, les biens du chapitre de Saint-Front, l'hôpital Sainte-Marthe, etc...⁶.

Le 12 juillet 1790, la Constitution civile du clergé — œuvre de jansénistes et de parlementaires qui avaient de très vieux comptes à régler avec Rome — aggrave encore la situation en transformant les membres du clergé en simples fonctionnaires placés sous le contrôle des électeurs et tenus de prêter serment de fidélité sous peine de destitution et de poursuites. Tous les évêques, sauf quatre et la moitié des prêtres, refusent cette subordination. Ceux qui avaient au départ approuvé les idées nouvelles de toutes leurs forces, deviennent bientôt des adversaires ou des persécutés. Le clergé est désormais sans ressources propres, appointé par l'Etat. Il lui est demandé une déclaration de revenus agricoles des dix années précédentes. Voici, à titre d'exemple, les chiffres du curé de Varaigues :

6. B.S.H.A.P., 1906 (VILLEPELET).

- la production de froment a varié de 120 sacs (en 1782) à 48 (1785) et 79 (1790).
- Méture : 19 sacs en 1782, zéro en 1784-1786.
- Blé d'Espagne (maïs) : de 79 à 288 sacs.
- Faible production d'avoine.
- Vin : entre 36 et 158 barriques.

Les chiffres sont contrôlés par le Directoire de Nontron, qui en conteste parfois quelques-uns ⁷.

Passons à l'établissement des traitements : Jean - Pierre Lavaud, vicaire, desservant la paroisse du Bourdeix, recevra la somme de 175 livres pour les trois premiers mois de 1791. A Tamagnon, curé d'Etouars, il revient 300 livres, ainsi qu'à Lapouge, de la Chapelle, et à Fargeau, d'Hautefaye; Duroux, de Javerlhac, perçoit 375 livres, mais Varaignes et Saint-Martin-le-Pin 175 livres seulement (comme les deux vicaires de Nontron, Ratincau et Dumaine).

Trois mois plus tard, nouveaux versements : 500 livres à Turcat, curé de Nontron; 375 livres au curé de Javerlhac; 300 livres aux autres curés ⁸.

Toutefois Peignefort, ci-devant curé d'Argentine, « ayant quitté sa cure le 9 juin dernier et par délibération du Directoire du département, il est ordonné au sieur Grolhier, trésorier, de payer au sieur Peignefort, non-conformiste, la somme de 247 livres 6 deniers pour ayant de ce qui lui était dû du quartier d'avril jusqu'au jour où il a abandonné lad. cure » ⁸.

Les prêtres non conformistes sont remplacés dans la mesure du possible. Ainsi, à Nontron, le 5 juin 1791, les électeurs du district se réunissent dans l'église Saint-Etienne sur convocation personnelle du procureur fiscal afin de procéder au remplacement de 16 ecclésiastiques fonctionnaires publics qui ne se sont pas conformés aux lois, « les uns ayant refusé de prêter le serment imposé par l'article 38, les autres se prêtant avec restriction aux explications et au préambule, ce qui est encore contraire à la loi ». Tout le monde assiste à la messe; après avoir désigné un bureau présidé par Turcat, curé de Nontron, chaque membre, individuellement, prête le serment de fidélité à la Nation, au Roi, à la Loi, en levant la main et en disant : « Je le jure ».

Les curés de Javerlhac et de la Chapelle-Saint-Robert sont

7. Arch. dép. Dordogne, 7 L 90.

8. *Ibid.*, 1 L 634.

bientôt concernés car les idées évoluent, dans un sens ou dans l'autre. Le citoyen Duroux, curé de la commune de Javerlhac, s'est présenté et a dit : « J'exécute en ce moment le projet que j'avais formé depuis longtemps; c'est de faire entre vos mains la démission de ma cure et vous faire en même temps remise de mes lettres de prêtrise, renonçant pour l'avenir à l'exercice de mes fonctions de prêtre, lesquelles lettres je remettrai incessamment à l'administration du district, étant désormais uniquement pénétré du désir de me rendre utile à la patrie par toutes les voies qui sont en mon pouvoir »⁹.

Quant au curé de la Chapelle, il va bientôt accompagner sa signature des trois points maçonniques : Le citoyen Lapouge, curé de la Chapelle-Robert (tel est désormais le nom de cette commune), s'est présenté et a dit : « J'abdique à toutes les fonctions de prêtre librement et solennellement aujourd'hui en remettant les lettres qui m'y attachaient, désirant vivre en bon citoyen et républicain et abjurant tout autre culte que celui de la raison, de la liberté et de l'égalité ». Le registre contient 59 autres « déclarations ».

Deux années se sont donc écoulées, jalonnées d'événements importants et de transformations radicales au cours desquels le Nontronnais s'est efforcé de participer au mouvement général. L'Assemblée Constituante, estimant sa tâche remplie, se sépare en septembre 1791, mais les jours les plus sombres sont encore à venir et les états rédigés par les huit communes en question révèlent un fond de tableau alarmant : absence de routes, d'hôpitaux, d'écoles, pauvreté du sol, etc...

Cependant il ne paraît pas s'être produit de dissensions graves entre administrés et administrateurs au niveau cantonal : nous avons vu les habitants procéder consciencieusement et solennellement aux élections; les édiles établir l'assiette des impôts, sans oublier, au passage, de faire observer leur poids excessif, appliquer scrupuleusement les dispositions concernant leur clergé, tenter de « concilier » les intérêts de chacun... Ce n'est que quelques mois plus tard qu'on trouvera trace du problème des subsistances, à propos desquelles un embryon de rébellion aura pour théâtre la place du château de Javerlhac.

Il semble donc qu'au niveau étudié les élus, issus pour la plupart de la bourgeoisie, et déjà au fait des affaires de leur

9. Arch. dép. Dordogne, 7 L 89.

communauté villageoise, aient su remplir leur tâche et se tirer aussi bien que possible d'une paperasserie compliquée, voire contradictoire, problème épineux pour des gens qui n'avaient pas forcément acquis la connaissance de la chose républicaine et administrative avec l'écharpe tricolore...

O. A. PLAZER.

Les maires de Périgueux de 1300 à 1369

La première liste chronologique des maires de Périgueux a été publiée par l'abbé F.G. Audierne en 1851 (*Le Périgord illustré. Guide monumental, statistique, pittoresque et historique de la Dordogne...*, Périgueux, Dupont, p. 421 à 428). Alfred de Froidefond de Boulazac (*Liste chronologique des maires de la ville et de la Cité de Périgueux*, 1873), et l'abbé Théodore Pécout (*Périgueux. Souvenirs historiques, biographiques et archéologiques*, 1890, p. 383 à 389), qui ont traité le même sujet, n'ont fait que reproduire la liste publiée par l'abbé Audierne.

On ne peut toutefois leur reprocher de l'avoir « plagié » puisqu'il est certain que l'auteur du *Périgord illustré* s'est lui-même servi de « L'Histoire de Périgueux » écrite à la fin du XVII^e siècle par Chevalier de Cablan (trois tomes manuscrits conservés à la Bibliothèque municipale de Périgueux — ms 16 et 127). En effet, celui-ci a mentionné le nom des maires de Périgueux depuis 1200, précisant d'ailleurs que la ville du Puy-Saint-Front était pourvue d'une administration consulaire depuis 1190, ce qui ne semble pas exact, puisque l'on sait que ce bourg disposait depuis 1188 d'un sceau, attribut essentiel de son indépendance de fait, sinon de droit. Par le seul fait que la communauté était organisée et en possession d'un sceau, il est probable qu'elle existait déjà depuis quelques années, et pourquoi pas depuis la prise de la ville par Richard Cœur de Lion en 1182.

L'étude des listes publiées à ce jour permet de noter l'apparition en 1300 de deux maires à Périgueux, l'un pour la Cité, l'autre pour le Puy-Saint-Front, particularité qui ne prend fin qu'en 1369. On lit, à ce sujet, dans le *Périgord illustré*, qu'en 1299 « une querelle entre la ville et la Cité, fomentée par les Anglais, fit surgir deux maires, l'un pour Périgueux et l'autre pour la Cité ».

D'autre part, un auteur anonyme du début du XVIII^e siècle a écrit qu'en 1300, les habitants de la Cité, fiers de l'appui des Anglais, « voulurent rappeler chez eux la jurade et le droit de la maison commune; à raison de quoy il y eut tant de contestations que pour les pouvoir terminer (on décida) qu'il y

auroit désormais deux maires, un pour chaque ville. Et en effet, depuis ce temps-là jusques à la fin du siècle suivant il y eut presque toujours deux maires » (B.S.H.A.P., 1890, p. 426).

Quant à Chevalier de Cablan il précise (B.M. Périgueux, ms 127, fol. 217) que « les habitants de Périgueux ouvrirent cette année (1300) leurs portes aux Anglais et ce changement de maîtres ne manqua pas de causer de nouvelles brouilleries », c'est-à-dire la nomination de deux maires. Cette même argumentation (intervention plus ou moins directe des Anglais) a été reprise par les auteurs modernes pour justifier ce qu'ils avançaient, à savoir la nomination, entre 1300 et 1369, de deux maires à Périgueux. Que faut-il en penser ?

La situation à Périgueux en 1300.

Examinons tout d'abord la situation politique à Périgueux en 1299/1300. Quelques difficultés avaient surgi en 1283 entre le Puy-Saint-Front et la Cité. Les deux consuls de l'antique ville, agissant peut-être sous l'action d'une influence étrangère, ne voulurent plus se croire liés par le traité d'union de 1240, renouvelé, comme on le sait, en 1269. Il avait été convenu, lors de cette dernière confirmation, que la maison commune serait toujours au Puy-Saint-Front et que les consuls y jugeraient des difficultés survenues entre les hommes du bourg et de la Cité.

Les consuls de la Cité ayant refusé d'aller traiter ces différends au consulat, le roi ne tarda pas à condamner cette prétention. Par lettres datées de février 1284, Philippe le Hardi obligea les deux consuls de la Cité à porter les affaires de la dite Cité « au consulat du Puy-Saint-Front ou partout ailleurs où le maire et la majorité des consuls voudraient qu'elles fussent débattues ». En outre, le sénéchal du Périgord devait connaître de toutes les contestations qui pourraient s'élever, à l'occasion de la nomination du maire ou de l'état de la ville, entre les consuls du Puy-Saint-Front et ceux de la Cité (Villepelet R., *Histoire de la ville de Périgueux et de ses institutions municipales jusqu'au traité de Brétigny*, 1908, p. 42-49).

Les lettres de Philippe le Hardi étaient à peine signifiées aux maire et consuls du Puy-Saint-Front et aux habitants de la Cité que de nouvelles difficultés surgirent et amenèrent les deux parties devant le sénéchal Jean de Montignac. Celui-ci rendit un jugement dans le même esprit que les lettres royales. Le roi confirma d'ailleurs la sentence par de nouvelles lettres en date du 31 janvier 1287 (Dessalles L., *Histoire du Périgord*, t. II, p. 57-58).

Si ce n'est un différend entre la ville et le comte Archambaud III, réglé par une transaction du 11 mars 1287 ratifiée par lettres royales datées d'avril 1293, aucun fait notable n'est signalé en cette fin du XIII^e siècle. Rien ne justifiait donc la création à cette époque de deux maires à Périgueux, solution d'ailleurs contraire aux statuts de la ville.

La situation en 1369.

Comme on l'a vu ci-dessus, la disparition de deux maires à Périgueux serait intervenue en 1369, un seul maire étant alors élu pour le Puy-Saint-Front et la Cité. Ce n'est pas par hasard si ce changement est mentionné à cette date. Nous savons que le traité de Brétigny, ratifié le 24 octobre 1360, laissait « la cité, le chastel et toute la contrée de Pierregort et la terre et le pays de Pierreguz » au roi d'Angleterre. Officiellement anglaise depuis le 22 décembre 1361 — date de la prise de possession de la ville par le délégué d'Edouard III, Jean Chandos — Périgueux fut administrée par les Anglais jusqu'en 1369.

À cette époque, Charles V, aux yeux de qui le traité de Brétigny n'avait jamais passé que pour une étape nécessaire dans la lutte contre l'Angleterre, ne pouvait manquer d'exploiter le revirement de l'opinion des provinces du Sud-Ouest indignées par les atteintes aux droits et aux habitudes des peuples de Guyenne. Il était assuré du concours des grands seigneurs de la région et surtout de ceux que l'envahisseur n'avait pas toujours ménagés.

De ce nombre était le comte de Périgord. Dès qu'il connut la défection d'Archambaud V, en avril 1369, le Prince Noir confisqua le comté de Périgord et dirigea aussitôt l'armée des comtes de Cambridge et de Pembroke sur Bourdeilles. La guerre était à nouveau aux portes de Périgueux; la ville tarda pourtant à se prononcer pour Charles V. Les maires et consuls craignaient en effet qu'il ne leur en eussit de changer de camp : ils durent cependant céder à l'entraînement général.

Les circonstances étaient donc favorables pour faire coïncider la disparition du maire de la Cité avec le retour de la ville dans le camp des Français.

Quelques remarques.

L'examen attentif de la liste des maires « de Périgueux et de la Cité » (1300 à 1369), c'est-à-dire celle publiée par l'abbé Audierne, permet de faire quelques constatations intéressantes :

1. — Les maires de la Cité mentionnés sont en fait des

bourgeois du Puy-Saint-Front. Citons Fortanier Blanquet et Guillaume de Bernabé en 1300, Bernard de Verdun en 1316, Ithier de Chastenel en 1325, Ithier Chatuel en 1334, Hélié de Seguy en 1346-1347, Lambert de Boniface en 1357 ou Etienne de Pleyssac en 1366. Ayant protesté chaque fois qu'on tentait de porter atteinte à leurs droits, il est certain que les habitants de la Cité n'auraient pas manqué de s'élever contre la nomination d'un bourgeois du Puy-Saint-Front à la tête de la « municipalité » de la Cité. Rappelons, en outre, que pendant toute cette période les habitants de la Cité ont toujours élu des consuls qui, avec ceux du Puy-Saint-Front, devaient administrer les deux villes.

2. — Certains personnages sont mentionnés aussi bien maires du Puy-Saint-Front que de la Cité. Citons Arnaud de Cablan, maire du Puy-Saint-Front en 1308 et maire de la Cité en 1310; Bernard de Verdun, maire de la Cité en 1316 et maire du Puy-Saint-Front en 1317; Hélié de Paris, maire du Puy-Saint-Front en 1323 et Hélié Paris, maire de la Cité la même année; Letgier Barrière, maire du Puy-Saint-Front en 1326 et maire de la Cité en 1327, ou Jean de Meymy, maire du Puy-Saint-Front en 1335-1336 et maire de la Cité en 1338. Bien d'autres cas pourraient être cités.

3. — En 1346, selon le *Périgord illustré*, il y eut trois maires à Périgueux, alors que selon les registres municipaux (Arch. com., C C 60), Hélié I Segui le jeune fut l'unique « mayor de las doas vielas ».

4. — Contrairement à ce que laisserait supposer la prétendue nomination de deux maires au Puy-Saint-Front et à la Cité, celle-ci ne fut anglaise de 1300 à 1369 que quelques mois en 1356 et de 1361 à 1369. Notons d'ailleurs comme on vient de le voir, que pendant cette dernière période, les villes du Puy-Saint-Front et de la Cité furent toutes les deux aux mains des Anglais; rien ne justifiait donc la nomination de deux maires.

5. — Enfin, les archives de la ville de Périgueux inventoriées par Michel Hardy en 1897 ne mentionnent jamais de maire de la Cité. Chaque année il n'est question que de l'élection des maires (qui devait être du Puy-Saint-Front) et consuls (dont deux de la Cité) de la ville. M^{me} Higounet-Nadal, médiéviste bien connue, m'a d'ailleurs confirmé ce fait.

Conclusion.

Une conclusion s'impose : de tout temps, c'est-à-dire depuis 1180/1190, il n'y eut qu'un seul maire à Périgueux, du Puy-

Saint-Front uniquement jusqu'en 1240 et des deux villes à partir de cette date. La liste des maires établie par Chevalier de Cablan, publiée par l'abbé Audierne et reprise par les auteurs modernes, mentionnant deux maires de 1300 à 1369, doit être considérée comme inexacte.

Notons d'ailleurs que les Archives départementales de la Dordogne conservent une liste incomplète des maires de Périgueux (manuscrit anonyme de la fin du XVIII^e siècle, ms 53). De 1360 à 1369 un seul maire est cité chaque année.

Il en est de même dans le volume 74 de la collection de Périgord à la Bibliothèque nationale. Deux listes de maires de Périgueux, incomplètes elles aussi, sont citées. L'une, rédigée d'après le « manuscrit de Chancelade », mentionne bien deux maires chaque année, mais elle semble s'inspirer de celle écrite par Chevalier de Cablan; l'autre, établie d'après le « manuscrit de l'hôtel de ville », ne porte qu'un seul maire de 1300 à 1369.

Guy PENAUD,

35, rue Sévène, 24000 - Périgueux.

Il me reste à proposer une nouvelle liste chronologique des maires de Périgueux pour la période s'étendant de 1299 à 1370 :

- | | |
|-----------|---|
| 1299/1300 | Fortanier Blanquet. Mort en cours d'exercice, il fut remplacé par Guillaume de Bernabé. |
| 1300/1301 | Hélie de Botas. |
| 1301/1302 | Hélie Chatuel. |
| 1302/1303 | Hélie de Bernabé. |
| 1303/1304 | Guillaume Chatuel. |
| 1304/1305 | Hélie de Bernabé. |
| 1305/1306 | Arnaud de Margot. |
| 1306/1307 | Hélie Vigier. |
| 1307/1308 | Arnaud de Cablan. |
| 1308/1309 | Pierre Martin. Il fut condamné et « la juridiction consulaire fut mise provisoirement sous la main du roi ». |
| 1309/1310 | Arnaud de Cablan, nommé maire par le roi, « ce que les habitants ne voulurent faire ». Raymond de Roche fut alors élu à sa place. |
| 1310/1311 | Lambert de Laporte. |
| 1311/1312 | Lambert de Laporte. |
| 1312/1313 | Pierre de Laporte. |
| 1313/1314 | Arnaud de Cablan. |

- 1314/1315 Hélie de Gaucelin.
 1315/1316 Hélie de Gaucelin.
 1316/1317 Augier de Campagne.
 1317/1318 Guillaume de Margot.
 1318/1319 Emeric de Verdun.
 1319/1320 Hélie de Blanquet.
 1320/1321 Letgier Barrière.
 1321/1322 Letgier Barrière.
 1322/1323 Guillaume de Verdun.
 1323/1324 Hélie de Paris.
 1324/1325 Etienne de Blanquet.
 1325/1326 Ithier de Chastenot. Mort en cours d'exercice, il fut
 remplacé par Letgier Barrière.
 1326/1327 Letgier Barrière.
 1327/1328 Hélie de Jalat.
 1328/1329 Pierre de Laporte.
 1329/1330 Guillaume de Labrousse.
 1330/1331 Guillaume de Labrousse.
 1331/1332 Pierre de Laporte jeune.
 1332/1333 Etienne de Jalat.
 1333/1334 Bernard Vigier.
 1334/1335 Hélie de Jalat.
 1335/1336 Jean Maymi.
 1336/1337 Jean Maymi.
 1337/1338 Pierre de Laporte.
 1338/1339 Pierre de Laporte.
 1339/1340 Hélie Du Puy.
 1340/1341 Estève de Pleyschac.
 1341/1342 Hélie Séguy.
 1342/1343 Raymond Martin.
 1343/1344 Guillaume Du Puy.
 1344/1345 Guillaume Du Puy.
 1345/1346 Jean Maymi.
 1346/1347 Hélie I Séguy le jeune.
 1347/1348 Hélie II Séguy le vieux.
 1348/1349 Armand Roussel.
 1349/1350 Arnaud Jaudou.
 1350/1351 Hélie II Séguy le vieux.
 1351/1352 Jean Maymi.
 1352/1353 Raymond de Laporte.
 1353/1354 Lambert de Boniface.
 1354/1355 Fortanier de Landric.
 1355/1356 Fortanier de Landric.
 1356/1357 Fortanier de Landric.

- 1357/1358 Fortanier de Landric.
1358/1359 Jean Maymi.
1359/1360 Arnaud Jaudo.
1360/1361 Arnaud Jaudo.
1361/1362 Pierre de Chastenct.
1362/1363 Hélie Faure.
1363/1364 Lambert de Boniface.
1364/1365 Arnaud Jaudo.
1365/1366 Arnaud Jaudo.
1366/1367 Lambert de Boniface.
1367/1368 Hélie Barraud.
1368/1369 Hélie Barraud.
1369/1370 Arnaud Jaudo.
- 

DEUX NOUVEAUX CAHIERS DE DOLEANCES

Nous avons publié en 1976 dans ce même *Bulletin* ¹ le cahier de doléances inédit de la Roque-Gageac. Voici deux autres cahiers du Sarladais, retrouvés depuis peu dans les fonds des juridictions secondaires ² et accompagnés de leurs procès-verbaux, tous deux datés du 9 mars 1789.

Ces documents concernent les paroisses de Marcillac et de Saint-Quentin, localités qui ont fusionné par la suite le 11 juillet 1827 pour constituer une seule commune. Cahiers et procès-verbaux sont paraphés par le juge local, l'avocat Joseph Sudraud, et par le greffier secrétaire, Sarraudie. Ils nous renseignent d'abord sur la population des deux paroisses, la première, Marcillac, ayant 21 feux, alors que Saint-Quentin en comptait 80. Les députés désignés par les habitants étaient Jean-Baptiste David, procureur à Sarlat, et Jean Laflaquière, pour Marcillac, Lascombes du Mas et Lascombes de Clissac pour Saint-Quentin.

Sur les 17 habitants de Marcillac mentionnés au procès-verbal, on compte 17 laboureurs et propriétaires; deux seulement d'entre eux savaient écrire, Laflaquière et Madieu. La répartition est différente à Saint-Quentin : sur 41 propriétaires mentionnés, 25 sont laboureurs, deux autres bourgeois (ce sont Jean Lascombes et autre Jean Lascombe de Clissac), le reste sans profession clairement exprimée; ils étaient 12 à savoir écrire, y compris les deux bourgeois choisis comme députés.

Sur le contenu des cahiers, rédigés d'un ton modéré, on note d'abord l'inévitable allusion à la pauvreté du pays et à la mauvaise répartition des impôts. Les deux paroisses, comme partout en Périgord, réclament le rétablissement des états particuliers; la position de Saint-Quentin, très nette à cet égard, est « que la province puisse se gouverner elle-même, sans être réunie à aucune autre province et surtout à la Guienne, qui est aussi puissante que la province du Périgord est pauvre ». On demande aussi la réforme de la justice et de

1. *B.S.H.A.P.*, t. CIII, p. 207.

2. Arch. dép., sous-série 2 B. Cahiers et procès-verbaux sont replacés en 6 C 16.

la fiscalité, l'abolition du tirage des milices « qui porte la consternation dans les campagnes, détourne le paysan de ses travaux et lui fait faire beaucoup de dépense ». Doléances bien caractéristiques, on le voit, de deux petites paroisses rurales sans grand attrait.

Noël BECQUART.

I

Cahier de doléances de la paroisse de Marcillac, sénéchaussée de Sarlat en Périgord.

Les habitants de la paroisse de Marcillac supplient les députés aux Etats généraux de s'occuper de préférence à la répartition de l'impôt sur les trois ordres des citoyens sans distinction. Leur paroisse très petite est occupée en majeure partie par des privilégiés et ils sont obligés de payer toutes les impositions.

Cette mauvaise répartition fait désirer aux habitants de Marcillac le rétablissement des anciens états particuliers du Périgord et ils seront assurés qu'une administration prise dans le sein de la province connaîtra mieux les besoins du pays que ne peuvent le faire des administrateurs qui n'en ont seulement aucune connaissance.

L'administration de la justice civile et criminelle exige une grande réforme et les habitants de Marcillac l'attendent de la justice du monarque si bien intentionné pour son peuple, et ils se reposent avec une entière confiance dans la sagesse (?) des Etats généraux pour la réformation de tant d'abus auxquels la France est exposée, persuadés qu'ils n'échapperont pas à leurs lumières.

[Signé :] Lallaquière; Madiou. Paraphé ne varietur : Sadraud, juge; Sarraudie, greffier secrétaire.

II

Cahier de doléances de la paroisse de Saint-Quentin, sénéchaussée de Sarlat en Périgord.

Cette paroisse, quoique d'une étendue assez considérable, est une des plus pauvres de la sénéchaussée, elle est couverte de bruyère et de mauvais bois châtaigniers, le pays est montagneux, sujet aux ravines, le terrain sablonneux et les moindres pluies enlèvent la récolte. Elle est surchargée d'impôts et elle

joint son vœu particulier au vœu général de voir répartir les impôts sur toutes les classes des citoyens sans distinction d'état.

Elle désire que la province de Périgord obtienne le rétablissement de ses états particuliers et surtout que la province puisse se gouverner elle-même sans être réunie à aucune autre province et surtout à la Guienne, qui est aussi puissante que la province du Périgord est pauvre.

La paroisse de Saint-Quentin désirerait encore devoir opérer un changement total dans l'administration de la justice civile et criminelle pour éviter la ruine des familles souvent pour des objets minutieux. Il serait bon que les juges des seigneurs fussent gradués, qu'on les rendit souverains par manière de police jusqu'à vingt-cinq livres en matière civile, et en matière criminelle qu'ils jugeassent souverainement pour toutes sortes d'injures.

Il serait encore bien à désirer qu'il y eut une loi claire et précise qui en fixant les droits du contrôle en réduisit le taux excessif.

Il serait encore bon d'assujettir la noblesse et le clergé à participer à l'impôt des corvées, ces deux ordres en tirent le plus grand avantage.

Il serait encore à propos qu'on abolit le tirage des milices qui porte la consternation dans les campagnes, détourne le paysan de ses travaux et lui fait faire beaucoup de dépense. Les miliciens pourraient être remplacés par des soldats de bonne volonté à la charge des paroisses et prêts à marcher au premier ordre.

Il serait enfin à désirer, pour le bien du commerce et pour l'intérêt des particuliers, que Sa Majesté permit le prêt de l'argent avec l'intérêt au taux de l'ordonnance sans être obligé de le placer à rente constituée.

[Signé]. Lascombes; Lascombe; Lascombe; Beyne; Bouysou; Bouyer; Lascombes; Coustant; Sanfourche; Salvant; Descams; Laporte. Sudraud, juge, paraphé ne varietur; Sarraudie, greffier secrétaire.

(Transcription en orthographe modernisée).

VARIA

L'EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD A CADOUIN (13 Juin 1982)

L'excursion d'été de notre compagnie nous a conduits à l'abbaye de Cadouin et dans ses alentours. Parti en car de Périgueux, comme à l'accoutumée, notre groupe, au début limité à une trentaine de personnes, profitait du voyage pour se remémorer les grandes pages de l'histoire de Cadouin. Sur place, avec les heures, il devait considérablement s'étoffer, puisque 97 badges et brochures - programmes furent distribués, et que 85 personnes participèrent au repas dans le cloître.

La matinée, pluvieuse, vit nos collègues pèleriner, à travers la forêt de La Bessède, à Salles et à Montferrand. Salles, dont l'humble et vénérable église du XII^e siècle conserve des chapiteaux rudimentaires, les vestiges d'une coupole sur pendentif et un retable de bois naïf, fut peut-être la patrie de Gérard de Salles, qui passe pour être le fondateur de Cadouin. Montferrand, charmant bourg accroché au coteau, est dominé par son château, dans la chapelle duquel le suaire de Cadouin fut mis à l'abri pendant quelques années, durant les guerres de religion. Dans l'église romane, assez isolée du village, des fresques médiévales, très remarquables, viennent d'être mises au jour (tétramorphe, Cène, Annonciation, saint Christophe et saint Léonard...). Elles sont actuellement en cours de décapage et furent présentées par G. Mouillac.

Retrouvant sous le soleil l'abbaye de Cadouin (fondée en 1115) après un passage à la Salvétat (ancienne église paroissiale de Cadouin jusqu'à la Révolution, aujourd'hui disparue), les membres de l'excursion, après avoir franchi le vieux porche de l'enclos abbatial, se retrouvaient sur le parvis. Puis ils étaient reçus dans l'église par notre collègue le Père de Veer, curé de Cadouin, qui commenta d'une manière très érudite et plaisante le plan général de l'abbatiale, consacrée en 1154. Se séparant en trois groupes, guidés par Brigitte et Gilles Delluc et par Gérard Mouillac, les visiteurs purent ensuite étudier les détails de l'intérieur et de l'extérieur de l'édifice, dont M. Beauchamps, architecte des Bâtiments de France, indiqua, en outre, que la couverture de la nef devait être refaite prochainement (en tuiles canal).

Un vin d'honneur, offert par la municipalité, conduite par son maire, M. Chinouilh, réunit vers midi les participants sous la vieille halle. Cette invitation rappelait les traditions séculaires d'hospitalité de Cadouin et les foires et marchés fondés en ces lieux par Louis XI, dont la dévotion pour le suaire était profonde (il permit, par ses libéralités, la renaissance de l'abbaye cistercienne, à la fin du XV^e siècle, dans la paix retrouvée, après la victoire de Castillon et la fin de la Guerre de Cent ans). Nous pûmes dire à cette occasion combien nous étions heureux de nous retrouver si nombreux à l'ombre de la vieille abbaye.

Une aventureuse plongée dans la pénombre permit ensuite, grâce à l'obligeance de Mlle J. Ribière, propriétaire d'une partie des bâtiments conventuels, de visiter le cellier, qui fut très probablement l'église primitive de Cadouin, avant 1154. Elle conserve une nef admirable et des colonnes ornées de chapiteaux très simplement sculptés. On admira ensuite la porte gothique flamboyante du logis abbatial, et l'on se pencha sur le modeste cours du Bélingou, qui se cache ici sous la terre pour traverser Cadouin. Si l'église romane est restée intacte, le cloître a été reconstruit au XV^e siècle, et les bâtiments conventuels ont été remaniés tout au long de la vie de l'abbaye.

La longue cohorte gagna ensuite la salle capitulaire qui s'ouvre largement sur le cloître par des arcs romans. C'est dans cette salle, cadre exceptionnel aimablement prêté à notre Société par l'Office départemental de Tourisme, qu'eut lieu le repas (tables et sièges étaient prêtés par la municipalité et le presbytère). Aux chandelles, ce repas froid, dans cette salle aux élégantes proportions, vit circuler sur les tables aux nappes damassées, quantité de victuailles, dignes des époques anciennes, et d'aucuns rappelèrent que le protecteur de Rabelais, G. d'Estissac, fut abbé ici et que Cadouin est cité dans *Gargantua*. Le vin provenait bien sûr de Castillonès, terre qui appartenait jadis à Cadouin, jusqu'à ce que l'abbé l'offre au roi de France pour y édifier la célèbre bastide. Chacun put bavarder, parfois très vivement, faire le point, retrouver des amis et aussi acquérir un des livres édités par la Société et présentés ici par le Docteur Duverger, tandis que J.-M. Bélingard, toujours souriant, faisait le tour des tables pour récolter les participations aux frais que les organisateurs avaient voulu minimes.

Chaque minute comptant dans l'organisation d'une journée bien remplie, le café une fois dégusté, les membres de l'excursion se retrouvaient dans le cloître, où leur fut présenté de visu, par le Père de Veer, le suaire de Cadouin, que l'on crut longtemps, jusqu'en 1935, avoir été le *sudarium capitis* du Christ. Comme le matin, trois groupes guidés parcoururent ensuite le cloître pour une visite minutieuse de ce chef-d'œuvre de la sculpture gothique flamboyante. Un musée doit s'ouvrir prochainement en ces lieux et certains de nos collègues contribueront à son installation.

Enfin, dans la salle du Foyer rural au décours de cette visite, B. et G. Delluc, à l'aide d'une projection de diapositives, réunissaient les participants afin de leur montrer les documents qui n'avaient pu être directement étudiés au cours de cette journée : vieilles images, détails d'architecture et de sculpture, objets divers, fresques, tapisseries, ressemblances des cloîtres de Cadouin et de Cahors, souvenirs des ostensions de l'insigne relique, célébrités originaires de Cadouin (Louis Delluc, Ouvrard). Enfin, les éléments d'une étude du suaire au microscope furent présentés grâce à des macro et microphotographies. Ils démontrent que les inscriptions coufiques (arabe ancien du XI^e siècle), les étoiles et les fleurs ornant le tissu ne sont pas « tissées à même la trame » mais brodées au point de reprise. Ces résultats feront l'objet d'un mémoire pour notre *Bulletin*. A la demande de la municipalité, une nouvelle projection sera organisée à Cadouin, cet hiver, pour les habitants de la commune.

Le succès de cette journée d'étude a bien sûr été lié à l'intérêt historique et archéologique très particulier de Cadouin, un des lieux du Périgord où a soufflé l'esprit, et à l'accueil chaleureux qui nous a été réservé. Mais aussi

nous tentions quelques expériences pour rajeunir l'organisation de nos excursions, en particulier : le repas froid dans un cadre hors du commun (permettant en outre une économie importante de temps et de finances) ; l'étude méthodique d'un seul site (pour approfondir au mieux les connaissances de chacun et limiter au maximum les parcours en car ou en voiture) ; le montage audio-visuel (complétant les visites en montrant des aspects peu connus, insolites et difficiles à présenter directement) ; et enfin quelques détails matériels (brochures - programmes, badges, vente de livres). Le nombre élevé des participants et leur satisfaction semblent montrer l'intérêt suscité par ces innovations.

Brigitte et Gilles DELLUC,
Dany et Gérard MOUILLAC,
et Jeanine ROUSSET.

LE DÉPÔT DE TORNEPIGE A VANXAINS

Au cours de l'été 1982, au lieu-dit Tornepige à Vanxains, un dépôt du Bronze moyen a été découvert fortuitement dans une vigne récemment transformée en pré. Une cavité circulaire de 50 cm environ de diamètre avait été creusée dans le sol et atteignait, à 60 cm de profondeur, l'argile sous-jacente. Dans ce réduit étaient rangées 43 haches à rebords et à talon se décomposant ainsi : 30 haches à rebords et 13 haches à talon.

Les haches à talon montrent divers types mais surtout celui du Centre-Ouest, tandis que parmi les haches à rebords vingt-six appartiennent au type de celles de la cachette de Thonac (Peyrony, 1939 ; Roussot, 1973).

Ce dépôt représente actuellement l'ensemble le plus important de l'âge du Bronze découvert en Périgord. Son étude détaillée est en cours et sera complétée d'analyses spectrographiques.

C. CHEVILLOT, A. COFFYN.

BIBLIOGRAPHIE.

- PEYRONY (D.). — Fouilles à La Roque-Saint-Christophe, dans *B.S.H.A.P.*, 1939, p. 38-39, fig. 24 (tiré à part).
- ROUSSOT (A.). — Les haches de bronze de Thonac (Dordogne), dans *B.S.H.A.P.*, 1973, p. 127-135.
- 

LISTE
des membres titulaires décédés en 1982

MM. Alphonse BENOOT, l'abbé Marc CHASSAING, le D^r Claude DEMOURES, Paul DUGUÉ, le D^r Georges LACOSTE, Léon MICHEL, Joseph-Henri REBIÈRE, Jacques VERLIAC.

M^{mes} Raymonde d'ANDRÉ et Marie-Berthe ARBELLOT de VACQUEUR.

LISTE
des nouveaux membres titulaires admis en 1982
(mois d'admission entre parenthèses)

M. Vincent ARDOUIN (novembre).
M^{me} Georges BARRE (janvier).
M. l'Abbé Georges BEAUPUY (mai).
M^{me} Brigitte BEL (avril).
M. Jean-François BEL (avril).
M. Raymond BIAUSSAT (novembre).
M. Jacques BORAS (avril).
M. Richard BOURGEOIS (juin).
M^{lle} Eliane BRAQUET (novembre).
M. le D^r Jacques BRETON (avril).
M. Bernard BRIAND (juin).
M. Alain CALANDREAU (janvier).
M. le D^r Paul CAMBOU (août).
M. Patrice CATHALIFAUD (avril).
M. Philippe CHARRIÉRAS (mars).
M. Philippe CHEVALLIER (janvier).
M. et M^{me} Bernard COTTUS (mars).
M. Marc COUTURE (août).
M. Roger COUVERT (janvier).
M. Daniel DEBAYE (juillet).
M^{me} G. DELPATURE (août).
M. Jacques DEMOURES (janvier).
M. Alain DESCHAMPS (octobre).
M. le D^r Jean-Marie DEVAUD (janvier).
M^{me} Josette DUMAS (mai).

- M. Jean-Marc FAURE (juillet).
 M. et M^{me} Maurice FAYOL (juin).
 M^{me} Michèle GENEAU (mai).
 M^{lle} Brigitte GRAND (mai).
 M. Didier GUIBERT (mai).
 M^{me} Yvette HALARY (mars).
 M. Robert HERVIER (juin).
 M^{me} Josette JOUSSELY (mai).
 M. et M^{me} Bertrand KERVAZO (avril).
 M^{me} Simone LABROUE (mai).
 M. Jean-Claude LACOSTE (novembre).
 M^{me} Micheline LAFLAQUIÈRE (août).
 M. Sébastien LAMI (novembre).
 M. Roland LAPEYRONIE (novembre).
 M^{me} René LASSAIGNE (novembre).
 M. Roger LAVAUD (octobre).
 M^{me} Béatrice LE COUR - GRANDMAISON (septembre).
 M. Simon-Philippe LEFEBVRE (juin).
 M. Pierre LEGAY (juillet).
 M. François LE NAIL (septembre).
 M. Alain MARCHESSEAU (septembre).
 M. Jacques MARROUSSIE (septembre).
 M. Pierre MAZIÈRE (novembre).
 M. Alain MINGAUD (mai).
 M. Jacques MIQUEL (avril).
 M. Gérard MIRONNEAU (mai).
 M. Jean-François MONGIBEAUX (septembre).
 M^{me} Danielle MOUILLAC (juin).
 M^{lle} Henriette POUYAUD (juin).
 M. Pierre ROUGE (septembre).
 M^{me} Emilie SERRE (juin).
 M. Yves-Pierre SOULÉ (novembre).
 M^{lle} Anne-Marie STINUS-LIOTARD (octobre).
 M. Jacques TOURELLOU (avril).
 M. Jean-Pierre TRÉFEIL (juin).
 M^{me} Jean-René TRUFFIER (novembre).
 M. Régis VACHER (avril).
 M. Bernard VAUX de SAINT-PAUL (mai).
 Père Albert de VEER (mars).
 M. Pierre VENTAUX (mai).
 M^{me} Marie-Thérèse VERDIER (mars).
 M. Jean-Jacques VIGIER (juillet).
 M. Pierre VIGIER (juin).
 M. Pierre-André VOLTZ (novembre).

SOMMAIRE DU TOME CIX

Conseil d'administration et Bureau	3
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier	4
Février	6
Mars	9
Avril	81
Mai	83
Juin	85
Juillet	161
Août	164
Septembre	166
Octobre	249
Novembre	251
Décembre	254
Compte de gestion du Trésorier (Pierre AUBLANT)	12
Discours prononcés le 9 octobre 1982, à l'occasion de l'inauguration de la rue Jean-Secret, à Périgueux ..	256
Liste des membres titulaires décédés en 1982	321
Liste des nouveaux membres titulaires admis en 1982 ..	321

ARTICLES DE FOND

- BECQUART (Noël). Deux inventaires des châteaux de Bourdeilles 101
 — Deux nouveaux cahiers de doléances .. 310
- BOUCHEREAU (Jean). Voir LACOMBE (Claude)
- BOUET (Robert). Le clergé du district de Nontron .. 31 et 189
- CHEVILLOT (Christian). Voir LACOMBE (Claude)
- DELADERRIÈRE (Gonzague). Nouvelles gravures pariétales non paléolithiques dans la région de Campagne : le site de la Rosière 108
- DELLUC (Brigitte et Gilles) et GALINAT (Bernard). Les gravures de la grotte de Gausсен (Beynac-et-Cazenac) 169
- FOURNIOUX (Bernard). Voir LACOMBE (Claude)
- GALINAT (Bernard). Voir DELLUC (Brigitte et Gilles)
- IGNACE (Jean-Claude) et LABORIE (Yan). Origines de la paroisse de Saint-Martin de Bergerac 15
 — et MOUILLAC (Gérard). La réaction seigneuriale en Périgord à la fin de l'Ancien Régime : l'exemple de Paunat 88
- LABORIE (Yan). Voir IGNACE (Jean-Claude)
- LACAILLE (Alain). Les deux sépultures gallo-romaines découvertes 7, rue Denis-Papin, à Périgueux, en 1911 278
- LACOMBE (Claude). FOURNIOUX (Bernard), CHEVILLOT (Christian) et BOUCHEREAU (Jean). Notre excursion du 13 septembre 1981

- Mobilier médiéval provenant de la grotte de Gaussen, commune de Beynac-et-Cazenac 182

MOUILLAC (Gérard). Voir IGNACE (Jean-Claude)

PENAUD (Guy). Les maires de Périgueux de 1300 à 1369 307

PLAZER (O. A.). Le canton de Javerlhac pendant la Constituante (9 juillet 1789-30 septembre 1791) 291

SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Joseph Prunis : une vocation ambiguë 119

SECONDAT (Marcel). La forge des Ans (commune d'Archignac) 260

VARIA

BEQUART (Noël). Une lettre inédite de Léo Drouyn 248

CHEVILLOT (C.) et COFFYN (A.). Le dépôt de Tornepige à Vanxains 320

DELLUC (Brigitte et Gilles), MOUILLAC (Dany et Gérard) et ROUSSET (Jeanine). L'excursion de la Société historique et archéologique du Périgord à Cadouin (13 juin 1982) 317

DUVERGER (D^r Michel). Antoine de Grézel 151

GIBERT (Louis-François). L'avocat Vielmon et la garde nationale de Domme en 1831-32 155

GOMET (Jean). Transfert des restes des anciens châtelains d'Hautefort de la chapelle du château à celle de l'Hospice (1891) 159

GUICHARD (Jean). Note biographique sur Henry Christy (1810-1865) 69

LAGRANGE (Jacques). Poncet Cruveiller, architecte de la ville de Périgueux 242

LARTIGAUT (Jean). Paysans quercinois en Périgord au XV ^e siècle	245
PENAUD (Guy). L'auberge « Chez la Blonde », à Périgueux	77
PRESLE (Amiral Georges de). L'église de Cherveix et les « forces » d'Hautefort	71
SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Des « Voyages » de Lagrange-Chancel au rétable de l'Assomption de Périgueux ..	74
SOUBEYRAN (Michel). Une collection de pots de pharmacie au Musée du Périgord	237

ILLUSTRATIONS

La paroisse de Saint-Martin dans la châtellenie de Bergerac	20
Les possessions de Saint-Florent de Saumur en Périgord	26
Plan de la bastide de Chassaing	59
Tête sculptée au château de Salignac	63
Fresque en l'église de Salignac	65
Portrait d'Henry Christy	68
Armoiries à Cherveix	71- 72
Carte de la paroisse de Paunat	90
Site de la Rosière près Campagne :	
Localisation	109
Figures gravées	110 et 112- 114
Technique de gravure	116

Médaille de Garaison représentant Antoine de Grézel .. 152

Grotte de Gaussen à Beynac-et-Cazenac :

Perspective axonométrique 170

Plan au sol 172

Gravures 174 et 176

Tableau analytique des figures 178

Figures schématiques linéaires de Dordogne 180

Localisation du mobilier médiéval 184

Mobilier 187

Pots de pharmacie au Musée du Périgord 238 et 241

Plan d'alignement de Périgueux par Craveiller 243

Croquis de lieux-dits près Capdrot 246

Plan de la forge des Ans à Archignac 269

Sépultures gallo-romaines de Périgueux :

Localisation 279

Ovoïdes, verre et timbale 282

Pichets 283

Cruches 286

Coupes à collerette 287